

L'impérialisme linguistique au Québec des années 1965-1975 :

Analyses littéraires de *Speak White* (Michèle Lalonde) et

***Salut, Galarneau !* (Jacques Godbout)**

Azeb Melaku

Thesis submitted to the faculty of Virginia Polytechnic Institute and State University

In partial fulfillment of the requirements for the degree of

Master of Arts

In

Foreign Languages, Cultures, and Literatures

Sharon P. Johnson (Chair)

Richard Shryock

Medoune Guèye

December 13, 2018

Blacksburg, Virginia

Keywords : hégémonie, impérialisme linguistique, Michèle Lalonde, Jacques Godbout,

« speak white », « Salut Galarneau », luttés linguistiques

Copyright © 2018 Azeb Melaku

L'impérialisme linguistique au Québec des années 1965-1975 :

Analyses littéraires de *Speak White* (Michèle Lalonde) et

***Salut, Galarneau !* (Jacques Godbout)**

Azeb Melaku

ABSTRACT

Dans la foulée de la Révolution tranquille qui démarre au début de 1960 et s'étend jusqu'à la fin des années 1970, le Québec connaît une période de secousses terribles liées à la demande d'un statut défini de la langue française et de l'identité des Québécois. Les francophones sont soumis à l'hégémonie anglo-saxonne, et la langue est le facteur qui décide leur statut économique. Les luttes linguistiques pour un statut équitable par rapports aux anglophones – luttes qui se sont poursuivies pendant les siècles précédents -- s'intensifient surtout dans la décennie de 1965-1975. C'est l'époque où, au Québec, l'enjeu linguistique devint la plus grande préoccupation des gouvernements (fédéral et provincial), conséquemment entraîna la promulgation de nombreuses lois diverses. La période est aussi marquée par la prise de parole des élites comme Jacques Godbout et Michèle Lalonde. La présente thèse fait une analyse littéraire de leurs œuvres -- respectivement, *Salut Galarneau !* et *Speak White*. Toutes deux ressortent comme l'expression du Québécois ordinaire contre l'hégémonie anglo-saxonne et anglo-américaine qu'il a subie dans les domaines socioculturel, économique, politique mais en particulier, linguistique. Aussi, dans le climat tendu de la fin des années 1960 par les revendications profondes, ces deux œuvres sonnent comme un réveil fort aux oreilles du Québécois : l'état de sa langue est en grand danger et ainsi son identité, sa survivance !

L'impérialisme linguistique au Québec des années 1965-1975 :

Analyses littéraires de *Speak White* (Michèle Lalonde) et

***Salut, Galarneau !* (Jacques Godbout)**

Azeb Melaku

GENERAL AUDIENCE ABSTRACT

Les premiers occupants en provenance de la France s'installent, dès 1608, sur un territoire amérindien découvert et nommé 75 ans avant, la Nouvelle France. Il comprend l'Acadie, le Canada et la Louisiane. En 1763, l'invasion et l'occupation des colons anglophones de cette vice-royauté du Royaume de France en Amérique du Nord, ne tarde pas à mettre ces francophones dans une situation difficile : leur foi catholique et surtout leur langue, bien sûr liée à leur identité, sont menacées. Dès lors s'installe un antagonisme entre deux races : une minorité anglaise dominante et de foi protestante, contre une majorité de foi catholique parlant le français. Les francophones feront face, le long des siècles à venir, à des défis innombrables, dont des tentatives d'assimilation ou d'anglicisme, l'effet migratoire sur la langue française, l'injustice, le rejet, et le racisme, tous liés à une forte conviction des Anglais : que la langue anglaise est supérieure et le français est voué à sa disparition.

La lutte continue des Québécois pour un statut équitable par rapport aux anglophones s'intensifie dès les années 1960, surtout en pleine période de Révolution tranquille. Ce phénomène, connu comme étant le plus grand essor d'urbanisation et d'industrialisation du Québec, marque énormément la réalisation d'une nouvelle identité : l'identité nationale québécoise. Les Québécois, pour la première fois, s'affirment non en tant que « Canadiens-français », mais assurément en tant que « Québécois ». Les élites commencent à prendre la parole et s'engagent dans des discussions et des débats houleux ainsi que des luttes acharnées contre un impérialisme linguistique. La présente étude fait une analyse littéraire de deux œuvres écrites en pleine époque de lutte : *Speak White*, le fameux poème de Michèle

Lalonde, et le roman de Jacques Godbout, *Salut Galarneau !* qui traite le danger d'américanisation du Québec. Les deux œuvres littéraires québécoises ressortent comme l'expression du Québécois ordinaire contre l'hégémonie anglo-saxonne et anglo-américaine subie dans les domaines socioculturel, économique, politique mais en particulier, linguistique. Alors que ces œuvres jouent le rôle significatif de réveil aux Québécois contre le danger à leur identité, et par conséquent à leur survivance, elles représentent également la voix de l'opprimé contre toute forme d'inégalité et l'injustice.

Acknowledgement

When I embarked on the new venture of attending Virginia Tech after 25 years away from the world of academia, I had no idea about what to expect. My experience was at first challenging, and yet highly educational, fun and fulfilling over the course of three years! I would be remiss not to thank, above all, my husband of almost 27 years, who has believed in me from the start and has been extremely encouraging. I am so grateful for my two daughters Ruth and Leeya, and my son-in-law, Ryan, who were proud of me and felt inspired to keep working hard in their own educational endeavors. I would not fail to mention Mrs. Catherine Bernier of the Bibliothèque des lettres et sciences humaines, University of Montreal, who has been very helpful while I was doing some research in Montreal and later from far off. I owe it to Dr. Sharon Johnson who, in one of her courses, introduced me to Michèle Lalonde's poem, *Speak White*, and ignited in me the passion to do further research on the author and her work. I thank Dr. Medoune Guèye for advising me to include, in my research on Québec language issues, Jacques Godbout's novel, *Salut Galarneau!* All three of my professors' comments, and especially their guidance to help me find my voice, were invaluable.

Table des matières

Abstract

General audience abstract

Acknowledgement v

Table des matières vi

Introduction 1

Chapitre 1 : Le Québec : l'histoire d'un peuple 4

XVIIIe siècle : Le devenir du Canada, de la Province de Québec et de sa langue 4

La langue de la Nouvelle-France 4

Le début des luttes langagières 6

Suite des conflits langagiers et religieux 7

Le Français dans un Canada scindé 9

Premières secousses linguistiques du XVIIIe siècle 11

Naissance d'une nouvelle idéologie 11

Le XIXe siècle : L'enjeu linguistique dans un Canada uni 12

Introduction : « Un conflit de races » dans la question linguistique au Canada 12

L'assimilation et le sort de la langue française 13

L'Article 41 et les conséquences 14

L'Article 133 et les limites du bilinguisme 15

Premières secousses linguistiques du XIXe siècle 16

L'anglicisme : un grand défi 17

L'enjeu linguistique du Québec du XXe siècle : Une quête identitaire 18

Le statut indéfini des langues fondatrices 18

Une nouvelle identité nationale québécoise 20

L'unilinguisme du français : une option pour les Québécois ? 20

1963-1973 : un amalgame linguistique : Biculturalisme, multiculturalisme,

luttres et législations 23

Une politique de bilinguisme et la place du Français dans la société canadienne 23

Le bilinguisme est-il idéal pour le Québec ? 23

Luttres continuelles entre le français et l'anglais 26

Multiculturalisme/multilinguisme et égalité de « langues fondatrices » :

Un autre choix ? 28

Une demande pressante de droits linguistiques 29

Une solution québécoise pour un problème linguistique québécois 29

Vue préliminaire sur la situation de la langue française 30

Conflit du français contre les langues multiples 31

La Loi 22, législation linguistique controversée 32

Le français, langue du monde du travail 34

Une législation fondamentale et la Charte et l'identité québécoise 35

La Charte de la langue française (Loi 101) 36

Conclusion 38

Chapitre 2 : Analyse critique de *Speak White*, poème de Michèle Lalonde 40

Introduction : Un poème polémique 40

La voix militante d'une poète 41

Le ton du poème 41

L'usage de l'anglais et le langage unique de Lalonde 42

Analyse du poème : *Speak White* 44

L'influence anglo-saxonne 44

Le prolétaire québécois 51

« Speak white » : la langue universelle 53

L'injure « speak white » parmi les colons	53
« Speak white » dans le contexte russe	55
« Speak white » dans le contexte étasunien	55
La solidarité	58
Le vécu collectif	58
« Nous ne sommes pas seuls »	59
Conclusion	62

Chapitre 3 : L'impérialisme linguistique américain au Québec

Analyse critique du roman de Jacques Godbout, *Salut Galarneau !* 64

Introduction	64
Américanité et américanisation du Québec	64
Le style « godboutien » : reflet du Québécois en révolte	66
<i>Salut Galarneau !</i> et son auteur	68
Echos autobiographiques de Godbout	69
Quête identitaire dans un Québec américanisé	71
Rejet de l'Autre	73
Rejet de l'Américain	73
Rejet de l'état d'esprit américain	75
Quête identitaire du Québécois	76
Quête identitaire à travers l'Autre	76
Quête identitaire à travers le rêve	78
Le choix de l'isolement	81
Le mur	82
La télévision	83

L'écriture 85

Libération du Québécois 87

Libération de l'écriture québécoise 88

Conclusion 90

Conclusion : L'impérialisme linguistique au Québec des années 1965-75

Analyses littéraires de *Speak White* et *Salut Galarneau !* 92

Œuvres citées 94-98

« Afin de rompre définitivement toute prédominance anglaise, la Charte s'assure de mettre en place, pour l'employé, un degré de protection qui serait nécessaire lors de sa mise en œuvre. Elle est précise dans l'usage du français dans les domaines sensibles : l'enseignement, les lieux de travail, l'affichage public » (Corbeil 496).

Introduction

Deux intellectuels québécois dénoncent l'effet atroce de l'hégémonie anglo-saxonne et américaine sur la société québécoise des années 1965-1975. Michèle Lalonde, jeune essayiste, lit en public son fameux poème *Speak White* en 1970, et le publie quatre ans plus tard. Jacques Godbout, romancier et essayiste, la précède avec *Salut Galarneau !* en 1967. *Le Devoir*, quotidien québécois, souligne à propos de ce livre à la fois comique mais franc et direct, qu'il « donne le goût de vivre en ne cachant pas la vérité » (Major 12). Un article dans *La Patrie* (Langlois 41) remarque que l'œuvre est « un choc », ainsi faisant allusion à la franchise de Godbout concernant la prédominance américaine et la réaction véritable du Québécois. De même, le manifeste de Lalonde secoue son monde déjà branlant au sujet de la langue et de l'identité québécoise.

Ceci n'est autre que la réaction, sinon le sacrifice, d'une poignée d'écrivains québécois qui prirent la parole, suite à la Révolution tranquille, dans un climat de luttes linguistiques et de révoltes contre un colonialisme linguistique prévalent, anglophone ou américain. Une vue à l'historique du Québec dans le domaine de la lutte linguistique fournit, toutefois, très peu d'information sur une confrontation « littéraire » de ce genre, contre la menace à la langue française pourtant liée à la survivance. Bien entendu, nombreux étaient les nationalistes et les indépendantistes -- comme Jacques Ferron ou Marcel Chaput -- qui virent la souveraineté du Québec comme solution, où le français pourrait devenir l'unique

langue officielle (Martel et Pâquet 118). C'est à se demander, toutefois, où sont les écrivains qui, munis de leur plume, ne s'attaquent pas tout simplement au système colonial mais utilisent leurs œuvres, en priorité, comme outil d'éducation du jeune public, d'inspiration au futur écrivain. Une des raisons relatives à ce silence de la part des intellectuels est, qu'à la veille de la Révolution tranquille, la préoccupation des « littéraires » était attachée à un fait singulier : celui de défendre le « bon-parler » de la langue française contre le jocal dont la controverse éclate au tournant des 1960. Ce « patois canadien-français » est, selon ses partisans, soi-disant la réflexion parfaite des milieux populaires. Les polémiques liées au sujet du jocal continuent jusqu'en 1972, et l'immense littérature produite tout le long des luttes fait preuve de l'importance du sujet : « de 1959 à 1975, plus de '2 523 articles et ouvrages rédigés par 1 303 auteurs différents' sont publiés sur [la question du jocal] » (Corbeil 131). Par rapport à ces nombreux ouvrages publiés pour maintenir le statut du jocal, peu d'écrivains québécois se sont dévoués à mettre dans la main du public des ouvrages au but d'éduquer, d'inspirer. Les « élites lettrés » devront attendre la veille de la Révolution tranquille surtout jusqu'à la fin des années 70 pour se disposer d'une plateforme. Lalonde et Godbout, tous deux, feront de leurs textes non seulement un instrument de combat, mais un instrument dont le public peut se munir : c'est le message de ces deux intellectuels dans l'affranchissement de la littérature québécoise.

Le Chapitre 1 est un regard en détail sur la situation historique langagière du Canada. Cette visite dans l'histoire est jugée nécessaire afin de pouvoir acquérir une vue équilibrée sur la question linguistique de ce pays nord-américain. Des débats et des luttes, des démonstrations et des lois, des protestations et des mécontentements autour de la question de la langue au Québec sont caractéristiques des années 1965-1975, la période d'intérêt de cette thèse. Ces conflits linguistiques entre francophones et anglophones débutent aussi loin que les années 1500 lorsque le Canada commence à se former en tant que colonie française. La

langue française a assurément poursuivi dès lors un long trajet, à la fois dur et pénible, afin de parvenir à un statut équitable vis-à-vis d'une autre langue dominante et menaçante à sa disparition, l'anglais.

À la lumière de l'historique des années 70 au sujet de la lutte linguistique du Québec, le Chapitre 2 est consacré à l'analyse critique littéraire de *Speak White* (1970) un poème où Michèle Lalonde (1937-) présente sa défense franche et directe contre toute attaque ciblée à sa langue et à son identité. Le but de l'analyse est de montrer comment le poème illustre l'impérialisme imposé dans les domaines économique, socioculturel, et linguistique au Québec. On verra se dégager, dans ce chapitre, la relation entre l'hégémonie linguistique et la définition de l'identité québécoise.

Le Chapitre 3 analysera *Salut Galarneau !* (1967), une œuvre romanesque de l'écrivain et cinéaste québécois Jacques Godbout (1933-). Ce roman est situé temporellement vers la fin de l'ère de la Révolution tranquille, période fort marquée par l'effort uni des Québécois pour redéfinir le rôle et l'identité de la société francophone du Canada. La recherche personnelle et collective d'une identité québécoise, le réveil du Québécois prêt à s'affranchir d'une période « coloniale » pour une libération politique, économique et littéraire sont les idées évidentes dans le roman. La thèse s'appuie toutefois sur le fait, qu'en pleine ère de libération de la fin des années 60, il existe une hégémonie subtile qui s'est intégrée dans la société québécoise en dessous de laquelle ses citoyens ont succombé : c'est l'influence de la nation voisine, les Etats-Unis. Godbout met en évidence cette forme de dominance étrangère.

Chapitre 1

Le Québec : l'histoire d'un peuple

Les discussions de ce chapitre sont centrées sur la situation linguistique au Québec pendant les XVIII^e et XIX^e siècles. Plus de concentration est faite sur la politique linguistique qui s'ensuit au Québec à la fin du XX^e. Les discussions sont menées par siècle, car chaque période se présente avec ses propres particularités au sujet de la langue. Ce parcours dans le passé est révélateur de la férocité des luttes linguistiques au Canada tout le long des années, et plus récemment de la ténacité du peuple québécois, et avant tout de la valeur qu'il donne à sa langue, le français.

XVIII^e siècle : Le devenir du Canada, de la Province de Québec et de sa langue

Le 24 juillet 1534, une croix est érigée à Gaspé (dans la péninsule de Gaspé à l'est du Québec actuel) par Jacques Cartier et son équipe, à la fin de leur première exploration minutieuse du golfe du Saint-Laurent, ce vaste golfe de l'est du Canada qui donne sur l'océan Atlantique. La Croix de Gaspé ainsi symbolise la conquête française de cette terre amérindienne au nom du Roi de France, François I^{er}. L'expédition de Cartier précède celle de Jean de Verrazane (Giovanni da Verrazzano) en 1524. Ce dernier avait nommé alors sa découverte d'un territoire nord-américain plutôt imprécis, « Nouvelle-France ». Entre 1534 et 1763, grâce à Cartier, la Nouvelle-France devient une colonie plus définie, ou même une vice-royauté du Royaume de France en Amérique du Nord. Elle comprend l'Acadie, le Canada et la Louisiane, peuplés tout de suite par une avalanche d'émigrés français.

La langue de la Nouvelle-France

En 1608, l'explorateur Samuel de Champlain fonde le Québec, « l'endroit où le fleuve se rétrécit ». Dès lors, le français est introduit sur le continent. En guise de connaissance plus profonde sur l'état préliminaire de la langue française en Nouvelle-France, il serait utile

d'examiner tout d'abord certains éléments : est-ce cette langue celle parlée par le Roi autour de l'Ile de France (Paris) notamment la langue de la noblesse, de la bourgeoisie, et du haut clergé ? De quelles régions provinciales les premiers Français sont-ils arrivés ? Qui sont les émigrés et quels dialectes parlent-ils ?

La recherche approfondie de Corbeil à ce sujet révèle que du total de près de 5 000 immigrés Français qui ont abouti à la Nouvelle-France de 1608 à 1700, une grande majorité provient des régions ouest de la France : la Normandie, l'Aunis-Saintonge, la Bretagne, le Poitou, et plus au centre de l'Ile de France (Paris), de la Perche (partie sud-est de l'Ile de France et au nord de l'Orléanais), et de la Champagne à l'est (55-60). Alors que les émigrés de l'Ile de France et des régions avoisinantes parlent la langue du Roi, ceux provenant des autres régions provinciales sont bilingues, français-dialecte. Le français/dialecte est parlé par 30 pour cent de ces derniers, alors que surtout le dialecte et une « certaine connaissance » du français font partie du langage des 45 pour cent (Corbeil 59). Malgré la différence linguistique parmi les émigrés, Corbeil note qu'un fait très important s'est produit alors : une certaine unité linguistique dont le développement parmi les locuteurs est très rapide pour la courte durée de la fin du XVIIe, début du XVIIIe siècles. Il explique ensuite que ce phénomène est alimenté par différents facteurs : (i) d'abord, le français du Roi étant la langue de l'Administration et du clergé, il est utilisé amplement par les administrateurs de la colonie ; (ii) les émigrés restreints à un lieu limité communiquent en français, la seule langue commune à tous ; et (iii) près de 770 jeunes femmes célibataires ou veuves (« Filles du Roy ») dont 58 pour cent de la région de Paris arrivent, envoyées par le Roi en vue de mettre fin au déséquilibre démographique en Nouvelle-France. L'influence linguistique de ces Françaises instruites est énorme, d'abord dans leurs familles immédiates et éventuellement dans la communauté et dans la colonie (61).

Le début des luttes langagières

À la suite de la guerre de la Conquête (1759-1760) et de la fin d'un autre conflit important connu en tant que « guerre de Sept Ans », la Nouvelle-France tombe entre les mains des Britanniques et devient Province de Québec (*Province of Quebec*). En vue d'éclaircissement, la guerre de la Conquête est un conflit qui oppose les puissances coloniales britanniques et françaises en Amérique du Nord de 1754 à 1760. Il est à noter, qu'en même temps une autre guerre plus grande -- la guerre de Sept Ans (1756 à 1763) -- se déroule sur plusieurs continents surtout en Europe, en Amérique du Nord, et même jusqu'aux Indes. Là, deux fronts sont clairs : la France et l'archiduché d'Autriche (c'est-à-dire les *laïnders* de Basse- et Haute-Autriche actuelles) en opposition au royaume de Prusse, chaque front avec le support de ses propres empires coloniaux et alliés. Le tournant historique dans la situation linguistique du Québec sera marqué conséquemment par le Traité de Paris de 1763 : les forces principales de l'époque -- notamment la France et la Grande Bretagne -- décident de mettre fin à la guerre de Sept Ans et d'arriver à des négociations qui durent trois ans. Ce traité définitif, lorsque signé le 10 février 1763, résulte en une réconciliation finale entre les puissances coloniales et amène la France à céder la Nouvelle-France et environ 65 000 de ses citoyens aux Britanniques.

Alors qu'aucune précision ou mention n'est faite concernant les langues de l'administration ou de la loi, le traité est précis dans le « cadre administratif et juridique des nouvelles colonies cédées à la Grande-Bretagne » (« Proclamation royale, 1763 »). Les Canadiens de la Province tiennent fortement à leur foi catholique ainsi qu'à leur langue, une ténacité qui devient aussitôt évidente aux nouveaux occupants. Il est à noter ici qu'à la veille de l'occupation, le français du Roi parlé par chacun contenait des mots extraits des dialectes originaux, des Amérindiens et des Inuits. Dans une atmosphère de bilinguisme, une *tire à la corde* linguistique entre le français, langue de la majorité, et l'anglais, celle de la minorité,

devient inévitable (Corbeil 70). D'ores et déjà, la base de conflits futurs ardents associés à la langue et à la religion commence à se former.

Suite des conflits langagiers et religieux

Dans le cadre de son programme d'occupation, le Parlement de Grande-Bretagne déclare, avant tout, que les lois britanniques, la foi protestante et l'usage de la langue anglaise seuls soient applicables dans la nouvelle colonie. Les nouveaux sujets – brusquement détachés de la mère-patrie -- sont obligés d'abandonner la coutume de Paris et de se soumettre au droit coutumier britannique, *Common Law*. Du point de vue religieux, le Serment du test est institué : un serment qui exige la renonciation de toute autorité de souverain étranger, le pape inclus. Le but est d'exclure les catholiques de toute fonction publique. Il est indéniable qu'une dichotomie très marquée se précise entre deux peuples – anglophones et francophones -- distincts par leurs coutumes, leurs religions, et surtout leurs langues. Par ailleurs, une distinction plus marquée apparaît entre le français de la mère-patrie, la France -- alors complètement mise à l'écart dans le monde du commerce au moins jusqu'en 1855 (arrivée de *La Capricieuse*) -- et le français de la Province affectée peu à peu par l'anglicisme. Voici comment Corbeil décrit la situation linguistique prévalente en ex-Nouvelle-France :

« Les français... devenus Britanniques malgré eux, ont tout naturellement persisté à parler français, en demandant avec insistance et constance au nouveau pouvoir politique de leur en garantir le droit. Cette volonté et cette exigence se sont transmises d'une génération à l'autre jusqu'à nos jours, malgré les incitations ou la tentation, elles sont renouvelées, de céder à l'attrait de la langue anglaise » (69).

Martel et Pâquet notent qu'au fil du XVIIIe siècle et au-delà, l'atmosphère politique et économique change énormément en Amérique du Nord, et surtout en France, où les concepts

de nation, de patrie, et de patriotisme commencent à être définis. La notion de « nation » conçue alors comme « un ensemble de gens d'une même communauté culturelle, politique ou linguistique » (Slimani 212) incite des soulèvements du peuple francophone dans la Province de Québec. Dans les Treize colonies britanniques d'Amérique du Nord, la Révolution américaine qui éclate après 1763 secoue la région politiquement. Elle donne lieu d'abord à une guerre d'indépendance contre la Grande-Bretagne entre 1775 et 1783 et se consume, en 1789, par la formation d'une nation américaine distincte du peuple britannique, les Etats-Unis. Par ailleurs, un des contrecoups de la transformation globale du XVIIIe siècle sur les colonies britanniques est la naissance d'idéaux républicains et démocratiques, des droits du citoyen et de la liberté, tous effets de la Constitution américaine fondée en 1787 et appliquée deux ans plus tard. Ces idées révolutionnaires n'échappent pas aux francophones dans la Province de Québec, étant donné la sévérité prévalente de leurs conditions religieuse et linguistique (Marcel et Pâquet 36).

De peur que la situation de révolte dans les Treize colonies ne s'accroisse dans la Province, en particulier parmi la minorité francophone, le Parlement britannique ratifie l'Acte de Québec de 1774. Les francophones obtiennent par conséquent le droit civil français, et leur allégeance obligatoire au Serment de test est abolie. Encore une fois aucune mention n'est faite au problème de la langue. Néanmoins, cette décision parlementaire -- conçue par certains colons Anglais comme un privilège alloué aux Français, à un peuple infime à leur vue -- n'est pas reçue sans fort mécontentement par la majorité. Lacourcière et Philpot notent qu'en vue d'apaiser la situation, l'Assemblée continentale -- qui est l'assemblée commune aux Treize colonies britanniques d'Amérique du Nord -- invite la Province de Québec à devenir la quatorzième colonie (74). La proposition est faite par les membres de l'Assemblée qui prétendent avoir apparemment tenu compte de l'injustice subie par les nouveaux sujets, les Canadiens de langue française. Malgré tout, et de plus malgré les deux promesses qui leur

sont présentées -- notamment le respect de leur langue et le respect de leur religion -- ces sujets francophones repoussent l'offre carrément. C'est à se demander, cependant, si la raison principale même de leur rejet n'est pas encapsulée dans cette dernière déclaration emphatique faite par un membre du Congrès continental, l'assemblée législative commune aux Treize colonies britanniques en Amérique du Nord : « *Seize the opportunity presented to you by Providence. You have been conquered into liberty, if you act as you ought. This work is not of man. You are a small people compared to those who, with open arms, invite you into a fellowship* » (74). La pensée enfouie dans ces mots n'est rien de moins qu'une menace aussi bien qu'un rappel brut des colons anglais, à leurs subordonnés, de leur infériorité permanente et, à leur vue, une infériorité divine.

Bien qu'une paix temporaire soit rétablie dans ce coin du monde, la mentalité exprimée dans ces mots du membre du Congrès continental restera ancrée dans l'esprit des générations anglaises futures : « *You are a small people* » a-t-il dit, « *a small people compared to those who, with open arms, invite you into a fellowship* » (74). L'audace, l'orgueil et le dédain marqués dans ces mots envers les francophones considérés subordonnés, rejetés en raison de leur langue et de leur foi, continueront à résonner tout le long des siècles à venir. La culture, la littérature, les lois, etc. en seront les preuves. Ce qui est déconcertant, cependant, c'est que cette mentalité enracinée dans l'esprit britannique se prolongera même bien au-delà de la tutelle britannique qui sera rompue définitivement en 1867. Les discussions ci-dessous visent à suivre une longue piste à travers les siècles pour trouver, le long du chemin, les divers phénomènes qui ont tissé les problèmes linguistiques significatifs des années 1965-1975 au Québec, la période focale de cette thèse.

Le français dans un Canada scindé

Le Parlement britannique adopte l'Acte constitutionnelle de 1791, loi connue pour son annulation en partie de l'Acte de Québec de 1774, et crée deux unités administratives

distinctes d'une Province du Québec scindée : le Haut-Canada et le Bas-Canada. Les Loyalistes (colons anglais exilés au Canada pendant et après la Révolution américaine suite à leur refus de devenir « Américains ») et une grande majorité comprise d'émigrés de la Grande-Bretagne, environ 15 000, occupent le Haut-Canada (région méridionale de l'Ontario actuel). La langue de la couronne britannique y est parlée par une grande majorité, les Canadiens-Anglais, référés aussi comme « anglophones » ou « Britanniques ». À l'est, est le Bas-Canada, le Québec actuel, où la majorité d'origine française (« Canadiens-Français » ou plus aisément connus par le gentilé « Québécois ») professe la foi catholique et forme une population francophone d'environ 150 000. Des gouverneurs assistés d'un conseil législatif, composé en majorité d'Anglais, gèrent chaque unité. Il est aussitôt évident que la mise en place du système est basée sur un principe unique : celui de défendre l'intérêt des sept pour cent Canadiens-Anglais au Bas-Canada (Corbeil 71).

La division du Canada possède un aspect à la fois fort politique, ethnique et linguistique. Les mots du fameux Edmund Burke, membre anglais du parti whig conservateur, en font preuve: « [*the division of Canada is*] *the horrible consequences flowing from the French idea of the rights of man* » (Martel et Pâquet 40). Les historiens expliquent que Burke estime cette nouvelle idée de « droits du citoyen » qui émane du cœur de la Révolution française est « dangereuse et abstraite » (40), surtout si elle aboutit à l'approbation des francophones. La contrariété de l'homme politique est sans aucun doute liée à son opposition au droit romano-civiliste français -- loi de tradition civiliste -- accordé aux Québécois à la suite de la proclamation de l'Acte du Québec de 1774.

Malgré l'ambiance tendue relevant de la question linguistique causée par une concurrence entre les deux langues dans les deux régions distinctes, la Loi constitutionnelle de 1791 ne fait toujours aucune mention des droits des langues. En 1793, par contre, un serment est formulé en anglais et en français. C'est un pas positif dans la question de la

langue étant donné qu'auparavant tout est traduit afin de faciliter la compréhension des électeurs et membres de la Chambre d'assemblée (le Parlement) et du Conseil législatif. Alors que cette démarche n'est autre qu'une « reconnaissance officielle timide » du français, comme le notent Martel et Pâquet (42), pour les citoyens du Bas-Canada elle représente un espoir énorme pour un statut plus concret de leur langue.

Premières secousses linguistiques du XVIIIe siècle

Janvier 1793 marque les premiers débats sévères autour de la langue des lois au cours de la première session de la Chambre d'assemblée. Ceux d'origine anglaise croient, en vertu de la Loi constitutionnelle de 1791, que reconnaître une langue autre que l'anglais est tout simplement un défi à la Couronne britannique ; la coutume jusqu'alors étant, comme indiqué ci-dessus, que les lois sont traduites en français et non rédigées. Les aristocrates anglais s'opposent, la question de la langue étant liée à leur loyauté au souverain et leurs privilèges. Le siècle touche à sa fin avec un compromis à la fois important et ambivalent de la part de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada : l'emploi du français et de l'anglais est accepté pour les affaires législatives « locales » de la colonie, mais seule la version anglaise des lois reçoit un statut officiel. Alors que Corbeil précise que cette décision « accélérera l'anglicisation de la langue française juridique » (72), Martel et Pâquet notent, d'un ton plutôt réconfortant que « (t)outefois... si le français n'est pas encore admis à exprimer la législation courante, cela ne signifie pas qu'il est dépourvu d'un statut juridique » (44). Néanmoins, les conséquences de la Loi constitutionnelle 1791 ne tarderont pas à mener les Québécois à une succession de révoltes.

Naissance d'une nouvelle idéologie

Le monde est en voie de métamorphose à l'aube du XIXe siècle. L'effet de nouvelles idéologies, en particulier sur la situation linguistique canadienne, est remarquable.

Lacourcière et Philpot donnent, en fait, une idée globale à ce sujet : d'abord, la Révolution française de 1789 met fin à l'Ancien Régime, c'est-à-dire le régime politique des deux siècles précédant cette révolution. Ensuite, toujours en France, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 établit des lois portant sur le droit à la liberté, à la sécurité, à l'égalité de tous devant la loi (83). Martel et Pâquet, de leur côté, notent que l'idéal républicain s'exprime vivement aussi « parmi les patriotes du Bas Canada » dont un, Louis-Joseph Papineau (46-47) ; ce dernier était un des « grands symboles du nationalisme québécois » qui, toujours en-dessous du régime britannique, a lutté pour l'égalité politique des citoyens. Les principes inédits qui, à l'époque, insistent sur le droit et la liberté de tous continuent à « souffler fort aux oreilles » des citoyens du Bas-Canada.

Le XIXe siècle : L'enjeu linguistique dans un Canada uni

Introduction : « Un conflit de races » dans la question linguistique au Canada

La notion d'ethnicité -- valeur de droit de naissance et caractère unique de la race anglaise -- conçue et attribuée à la langue par Burke dès 1790 gagne plus d'importance au XIXe siècle. Les partisans anglais tiennent davantage à leur prédominance au XIXe siècle, mais non pas sans se heurter, contrairement au passé, au nouvel idéal dominant au Bas-Canada. Cet idéal, comme examiné plus haut, est basé sur les principes de droit civil, de liberté, d'indépendance de 1789 émanant de la Révolution française et suivis par celles de Thomas Jefferson et des idées démocratiques d'Andrew Jackson (83).

Les années 1837 et 1838 sont marquées par des rébellions violentes qui bouleversent beaucoup plus profondément le Bas-Canada. Un soulèvement des francophones s'impose, en principe, contre le climat politique en général, mais surtout contre le sentiment et la mentalité prévalents. En fait, un journaliste de *Montreal Herald* souligne, d'une façon remarquable, ce sentiment vindicatif qui s'est emparé des anglophones : « *A french state shall not be permitted to exist on the English continent. Five hundred thousand determined men will*

speedily repeat that declaration in voices of thunder (Lacourcière et Philpot 93) ». L'arrivée de Londres du Lord Durham, émissaire diplomate anglais, est preuve de la sévérité des révoltes surtout au Bas-Canada. Son rapport, près de six mois plus tard, conclut que la cause des troubles sociaux est « des vains efforts pour assurer l'existence d'une nationalité canadienne-française au milieu de colonies et d'états anglophones » (Martel et Pâquet 55).

L'assimilation et le sort de la langue française

Les solutions proposées par Durham par la suite portent tout d'abord sur l'union des deux Canada en un seul pays pour faciliter l'administration du Gouverneur-général. En second lieu est « l'assimilation » -- terme inconnu jusqu'à présent -- qui n'est autre qu'un système subtil pour *engloutir* la communauté française, ses mœurs, ses cultures, sa langue. Suite aux recommandations de Durham, en vertu de l'Acte d'Union de 1840, la « Province du Canada » ou le « Canada-Uni » est formé le 23 juillet. Toutefois, quel est le sort de la langue française sous une tutelle britannique qui logiquement demeure encore plus renforcée dans un Canada soi-disant uni ?

Le Canada formé dès 1840 consiste, néanmoins, en deux régions principales : le Canada-Est (une partie de la province de Québec actuelle) et le Canada-Ouest (le sud de l'Ontario actuel). Un total de 480 000 Canadiens-Anglais dans le Haut-Canada et 670 000 dans le Bas-Canada dont près de 510 000 sont Canadiens-Français (*Careless Province*). L'Article 41 de l'Acte d'Union instaure l'anglais comme la langue officielle. Des débats autour de l'usage des langues éclatent le long de la décennie et s'intensifient dans les relations déjà tumultueuses entre les membres du Parlement. D'un côté, il est évident qu'en plus d'accroître la prédominance de l'anglais au détriment des Canadiens-Français, le but de l'Etat est d'anéantir la langue de ces derniers et conséquemment leur existence. Selon Durham, « la langue et les mœurs françaises sont [néanmoins] destinées à suivre leur fatalité et à disparaître... » (Martel et Pâquet 54). De l'autre côté, le concept d'union du Canada

possède un élément assimilateur, toujours basé sur une vue condescendante des Canadiens-Anglais envers les Canadiens-Français. Durham s'exprime suite à sa visite :

« *They [French-Canadians] form a people without history and without literature... The language, the laws, and the character of the North American continent are English and every other race than the English race is in a state of inferiority.* [Et, il affirme sans ambages], « *it is in order to release them from this inferiority that I wish to give Canadians our English character.* »

(Lacourcière et Philpot 99)

Durham est convaincu que le conflit des langues repose sur une réalité : les efforts inutiles des francophones pour exister, dans une ambiance autant anglo-saxonne qu'anglo-américaine, en tant que nationalité canadienne-française. Pour les Canadiens-Français, la langue n'est pas seulement un moyen de communication, mais un élément d'une importance exceptionnelle qui « indique la vigueur de la nation combattante, ou ses avanies devant les percées menaçantes de l'assimilation » (Martel et Pâquet 57). De nombreux événements incontrôlables, et même sanglants, ne cessent d'éclater partout dans le territoire en opposition à un français *nationalisé* (57). Ce n'est qu'en 1848 que le français est rétabli par l'Assemblée législative du Canada-Uni comme langue d'usage jusqu'en 1927 ; là, une autre loi limite son usage en tant que langue d'enseignement.

L'Article 41 et les conséquences

Une figure du XIXe siècle liée à cet article, qui fait preuve d'audace dans l'expression de sa conviction de la valeur de la langue française et de son droit comme langue parlementaire est Louis-Hippolyte La Fontaine, troisième Premier ministre du Canada-Est (1842-43). Dans son premier discours au Parlement du Canada-Uni établi à Montréal en 1843, La Fontaine expose l'injustice subie par les Canadiens-Français. L'un des articles de la nouvelle Constitution (Article 41) exigeant l'usage exclusif de l'anglais comme langue

officielle, l'usage du français est, par conséquent, considéré comme un acte de désobéissance civile, et pire encore si fait publiquement comme dans le cas de La Fontaine. Dans une situation où non seulement la langue mais aussi la société canadienne-française est en danger d'être « prise en otage », La Fontaine exprime avec véhémence son droit, et celui de ses compatriotes. Sa voix d'ailleurs présage le Canada des années à venir :

« Je me méfie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui proscriit la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même. » (Monet La Fontaine)

Cette intervention à la fois directe et perçante de la part de La Fontaine -- qui défend les droits du français comme langue parlementaire -- à coup sûr atteint son objectif : l'Article 41 est abrogé par la suite. Par ailleurs, un changement marqué s'établit (i) dans le ton des débats des francophones partout au Canada, et (ii) dans l'orientation des luttes linguistiques, dans une atmosphère où l'anglicisation de la langue française s'accroît alors que l'anglais domine de plus en plus. Par conséquent, grâce à la prise de position de La Fontaine, l'exigence de l'assimilation sera reportée.

L'Article 133 et les limites du bilinguisme

En juillet 1867, les colonies britanniques décident de s'unir -- suivant le processus d'une confédération -- pour devenir le Dominion du Canada plus connu en tant que « Confédération canadienne ». Le Haut-Canada, peuplé de Loyalistes, devient l'Ontario ; le Bas-Canada, occupé par les Canadiens-Français, redevient la province de Québec ; la

Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick font également parti du Dominion. Chaque province maintient sa propre autonomie et les principes de leur nouvelle constitution sont fondés sur ceux de la monarchie britannique. L'année 1867 marque une époque importante, compte tenu que la province voit le jour pour une formation éventuelle d'un état québécois distinct des autres, en particulier par sa langue parlée majoritairement. Seul l'Article 133, conféré par la Loi constitutionnelle de 1867, traite de l'usage des langues : le droit d'utiliser l'anglais ou le français (i) au niveau du Parlement du Canada (le Sénat et la Chambre des communes), et (ii) au Parlement du Québec (la législature de la province de Québec). En outre, tout citoyen reçoit le droit d'usage de l'une ou l'autre des deux langues (Corbeil 75). En pratique, l'Article 133 n'est néanmoins appliqué ni au niveau fédéral, ni au niveau provincial, les deux paliers qui représentent chacun un organisme gouvernemental. Selon Corbeil, son application reste limitée à la rédaction de lois, de procès-verbaux, de débats (75). Il semble que d'un côté, la Loi supporte plus logiquement le bilinguisme dans un Canada uni. De l'autre, elle fait preuve d'une certaine ambiguïté, car le français n'est accordé aucun pouvoir défini touchant à son usage quotidien parmi les citoyens. Martel et Pâquet révèlent que la Confédération canadienne est en principe unie ; elle reste toutefois divisée par ses idées et ses convictions autour de l'usage du français au Québec ainsi que dans les petites communautés canadiennes-françaises parsemées dans les divers états provinciaux (61). Ceci dit, la Confédération a-t-elle, par contre, ouvert systématiquement une nouvelle voie d'expansion à la langue anglaise en vue de son projet d'assimilation ? Dans l'affirmative, ne serait-ce pas aussi ouvrir la voie à la révolte des francophones, étant donné que la question de la langue est incontestablement liée à leur identité ?

Premières secousses linguistiques du XIXe siècle

Martel et Pâquet notent que les premières secousses linguistiques ont été ressenties vers 1848, lorsque L'Etat fédéral prit une série de démarches sérieuses au niveau scolaire.

L'usage de l'école par l'Etat -- comme son outil le plus rapide et efficace pour une assimilation culturelle -- incite alors, parmi les francophones du Québec et les communautés canadiennes-françaises, une menace puissante à leur survivance. Étant donné que l'attaque à la langue est une attaque au mode de transmission de cultures, de mœurs, de traditions aux générations futures, le domaine scolaire devient éventuellement un véritable champ de bataille. Les combats contre les lois limitant l'usage du français comme langue d'enseignement au Manitoba en 1870 sont un bon exemple (69-73). Ce sentiment de révolte des Québécois et la lutte de survivance persistera jusqu'au début du XXe siècle. Martel et Pâquet font une remarque significative à ce sujet : que la question de survivance du français au Canada, par conséquent l'existence même de la nation canadienne-française, dépend énormément de la solidarité des communautés canadiennes-françaises dans toute la Confédération autour d'un élément commun : l'état de la langue française (89).

Néanmoins, la dominance de l'anglais dans la Confédération continue surtout à cause d'un accroît dans l'usage de la langue par les émigrés partout au Canada. Les anglophones au Québec, minoritaires et propriétaires du pouvoir économique, bénéficient des nouveaux arrivants en quête d'emploi. La connaissance de l'anglais facilite l'intégration rapide des émigrés dans la société. Il n'est point étonnant que conséquemment la langue anglaise occupe une place prépondérante non seulement dans l'économie québécoise, mais aussi dans la politique canadienne et l'administration fédérale (Corbeil 76). Il n'est pas question non plus qu'à ce tournant de l'histoire du pays, le futur des Canadiens-Français et de leur langue -- au Québec ainsi que dans le reste de la Confédération -- repose entre les mains d'une classe minoritaire dominante.

L'anglicisme : un grand défi

Vers la moitié du XIXe siècle, le français se retrouve dans son plus grand dilemme : les émigrés francophones commencent à *angliciser* de plus en plus leur propre langue fait un point remarquable par rapport à ce facteur déterminant de l'état du français au Québec :

L'emprunt [de mots anglais] ne représente pas un problème majeur pour nombre de groupes linguistiques, mais il en va autrement pour les francophones québécois, étant donnée la situation géographique, démographique et politique du Québec. Depuis le début du XIXe siècle, de nombreux auteurs ont traité de la question de l'anglicisme en vue de sauvegarder la pureté de la langue. Il ne faut pas non plus oublier que l'emprunt à l'anglais est perçu, depuis la Conquête, comme une marque d'infériorité des francophones face à la majorité de langue anglaise. (4)

Le danger est évident. Comme indiqué ci-dessus, le recours aux mots anglais non seulement résulte, au fil du temps, en une qualité fragile et dégradée de la parlure du français, mais devient le reflet d'une dominance dédaigneuse subtile des anglophones envers les francophones. La francisation -- le processus de *dé-anglicisation* -- sera plus tard le but central de l'aménagement linguistique québécoise du XXe siècle.

Un phénomène marque tragiquement la démographie francophone du Québec du XIXe siècle et ceux à venir : une émigration de taille de Québécois vers les Etats-Unis où l'emploi offert aux jeunes âgés de dix ans ou plus aide à contribuer à la survie de la famille. De 1848 jusqu'en 1927, les Canadiens-français élites s'engagent dans une lutte active pour la préservation de la qualité de leur langue : campagnes et pétitions, bulletins sur le parler français, rôles maternels dans l'éducation des enfants, etc. Ces démarches -- ciblées à inciter tout citoyen de la valeur de sa langue maternelle et l'importance de s'engager dans sa défense -- s'étendent sur le XXe siècle, du moins jusqu'après la Première Guerre mondiale (Martel et Pâquet 82).

L'enjeu linguistique du Québec du XXe siècle : une quête identitaire

Le statut indéfini des langues fondatrices

« Deux nations en guerre au sein d'un même Etat » (Behiels *Relations*) : cette remarque du Lord Durham, lors de sa mission aux Bas- et Haut-Canada en 1838, est un autre véritable présage sur la situation linguistique du Canada du XXe siècle. La ligne tracée depuis longtemps entre deux communautés linguistiquement et culturellement distinctes est beaucoup plus marquée alors que le XIXe siècle prend fin. Les luttes quotidiennes persistantes pour le droit d'usage du français, comme élaboré jusqu'ici, mais surtout l'inégalité sociale qui s'en dégage, sont témoins d'une guerre maintenant menée au niveau de militants, de l'Etat fédéral et des provinces. Pour une bonne partie du XXe siècle, les deux « peuples fondateurs » (Martel et Pâquet 142) du Canada restent indifférents l'un à l'autre, et les relations, où chacun choisit de se concentrer sur ses propres affaires, sont cordiales et limitées sous une théorie de *bonne entente* (127). Du point de vue linguistique, à partir de 1763 où le Traité de Paris est signé jusqu'au moment où la Loi sur les langues officielles est promulguée en 1969, le statut des deux langues reste indéfini au Canada ou au Québec.

La Première Guerre mondiale en 1914, la Grande Dépression de 1936, et la Deuxième Guerre mondiale en 1945, toutes suivies par un autre flux migratoire énorme -- cette fois-ci des pays du Rideau de fer, de l'Italie, de la Grèce et du Portugal (Troper *Immigration*) -- sont les grands phénomènes du siècle. Le premier exode eut lieu au début du siècle de près de 1.6 million d'émigrés de L'Europe occidentale dont 15 000 de la France (Lacourcière et Philpot 136). Ces migrations pèsent énormément sur l'état de la langue française au Québec et dans les communautés françaises en milieu minoritaire. En outre, l'arrivée de peuples fort différents du point de vue linguistique, culturel ou religieux, insensibles aux luttes canadiennes-françaises des siècles antérieurs, impose un grand danger d'assimilation linguistique et culturelle. D'un côté, la langue anglaise étant toujours celle de travail au

Québec, demeure un appât séduisant pour les immigrants à la recherche d'emploi, et facilite leur intégration dans la communauté (Corbeil 76). De l'autre, parmi ceux qui connaissent déjà le français mais choisissent de s'assimiler dans le milieu anglophone pour des raisons économiques, la qualité de la langue parlée se retrouve hélas dans une situation lamentable : l'anglicisme et l'emprunt de mots (anglais, amérindien et inuits) en sont les causes (Corbeil 82, Martel et Pâquet 83).

Une nouvelle identité nationale québécoise

Il y eut une période remarquable au Canada -- toute la décennie 1960 voire jusqu'aux années 1970 -- où le gouvernement québécois commence à jouer un rôle extrêmement important dans l'avenir politique, social et économique du Québec, maintenant plus autonome et connu comme l'Etat-Québec. Cette période est connue en tant que la Révolution tranquille. Sous Premier ministre Jean Lesage (1960-1966), « père de la Révolution tranquille », le Québec connaît un grand essor économique et social : l'Etat est en pleine voie d'urbanisation et d'industrialisation. Aussi, une nouvelle identité nationale québécoise se réalise, et en vertu de ce sentiment nationaliste, les citoyens s'affirment plus fort en tant que « Québécois », et non en tant que « Canadiens-français ». Pour une bonne compréhension du statut de la langue pendant cette période, il est important d'examiner d'abord les années précédant la Révolution tranquille, en particulier comment le peuple québécois réagit aux choix à sa disposition concernant sa langue : l'unilinguisme, le bilinguisme ou le multiculturalisme.

L'unilinguisme du français : une option pour les Québécois ?

Vers la fin des années 1950, l'idée d'indépendance émise par des militants libéraux québécois réveille tout d'un coup les citoyens Canadiens-français d'un long sommeil d'indifférence et de manque de responsabilité envers l'état de leur langue. Cette nouvelle

pensée nationaliste se base dès le départ sur la notion d'indépendance d'une nation canadienne-française, d'un État-Québec, les communautés françaises en milieu minoritaire incluses. Elle ne se limite pas à l'idée d'un territoire canadien-français délimité, mais consiste aussi en une indépendance d'une colonisation culturelle et linguistique anglophone (Martel et Pâquet 120). Selon les partisans de cette idée, dont Marcel Chaput et Jean-Marc Léger parmi d'autres, la colonisation n'est rien d'autre que le contrecoup de l'assimilation linguistique et culturelle, surtout dans les régions minoritaires. Ceci est reflété dans « la faible maîtrise [des francophones] de la langue française et la pauvreté du lexique », tous deux effets de l'anglicisme (120). Par conséquent, ces indépendantistes rejettent complètement l'idée de bilinguisme qui, à leur vue, est une démonstration de l'autorité d'une langue sur l'autre, et à sa place promeuvent l'unilinguisme du français.

Fortement passionné d'un État-Québec doté de sa propre identité, Premier ministre Lesage déclare que « l'unilinguisme français au Québec est une question de vie ou de mort pour le Canada français » (Corbeil 85). Ainsi, sous sa direction, son vice-premier Georges-Émile Lapalme crée en 1961 l'Office de la langue française (OLF), un organisme gouvernemental au sein du Ministère des affaires culturelles formé conjointement. Fondée sur le but principal de promouvoir le français, la mission principale de l'OLF est de « régénérer le français du Québec en prônant un rapprochement avec le français standard » (Daoust 21). Ceci consiste en l'établissement, par l'Office, d'une norme pour le bon parler et le bon écrit de la langue française, sa syntaxe, sa lexicologie et sa terminologie, ainsi que précisé dans sa première publication, *Norme du français écrit et parlé au Québec* (1965). Ce premier geste pour un changement de langage planifié commence dès lors à être référé par certains comme une « planification linguistique ». Aujourd'hui, l'expression « aménagement linguistique » est la désignation très profonde au Québec qui, selon Corbeil, englobe « l'ensemble de mesures sociales qui influenceront sur l'emploi de la langue par les locuteurs d'une même

communauté linguistique » (173). En général, l'état de la dégradation graduelle du français fait appel à une démarche sérieuse. D'abord l'anglicisme et plus tard l'usage du jocal (le parler et l'écrit *tordus* de la langue française, pour ainsi dire) sont les deux phénomènes qui ont amené à des démarches significatives dans le but de « soigner » la langue française au Québec.

L'impact est énorme : la création de l'OLF en 1961 est suivie de la Commission d'enquête sur l'enseignement dans la Province du Québec ou Commission parent en 1963. Comme les paroles du Vice-président Lapalme le soulignent, l'existence même du Québec dépend du bon maintien de la langue et de la culture françaises, et ceci par le biais de l'OLF :

Conscients de nos responsabilités envers la langue française, nous lui donnerons un organisme qui soit à la fois protecteur et créateur ; conscients de nos responsabilités envers les trois ou quatre millions de Canadiens français et d'Acadiens ... le Québec se constituera la mère patrie de tous... nous tenterons de développer une culture qui nous soit propre... C'est par la langue française et la culture que peut s'affirmer notre présence française sur le continent nord-américain. (Martel et Pâquet 124-125)

À juger par tout ce qui a été discuté jusqu'à présent autour du choix d'unilinguisme, le Québec semble prendre ses premiers pas vers une politique linguistique. Martel et Pâquet nous rappellent qu'à ce niveau, c'est une politique plutôt *incomplète* car elle ne traite que la supériorité d'une seule langue et de sa culture, deux éléments absolument inséparables à la définition de l'identité d'un peuple. Aussi, la notion d'unilinguisme prévalente semble plutôt séparer le Québec du reste du Canada et des États-Unis, puisque l'anglais reste indispensable pour pouvoir rester en communication avec le reste du monde anglophone -- au Canada ou aux États-Unis. Aussi, de nombreuses protestations, grèves et émeutes font surface dans les années 1960 en opposition à l'unilinguisme : certains trouvent leurs choix limités dans

l'enseignement de leurs enfants par exemple, ou les milieux de travail, alors que d'autres, comme dans le cas des allophones, se sentent ciblés.

Le bilinguisme, est-il donc l'autre option pour le Québec ? Ce sujet est traité en plus de profondeur ci-dessous, étant donné que la question du bilinguisme continue à occuper le centre des discussions, des débats et de nombreuses révoltes, le long et même au-delà du XXe siècle, mais en particulier pendant les années 1965 à 1970, la période d'intérêt de la présente thèse.

1963-1973 : un amalgame linguistique

Biculturalisme, multiculturalisme, luttes et législations

Une politique de bilinguisme et la place du français dans la société canadienne

Une prise de conscience de la condition lamentable de la langue française parmi les Québécois pousse les commissaires Parent et l'OLF à chercher une solution à ce défi linguistique. Leur effort aboutit à une réforme considérable du système d'enseignement du français au Québec. Toutefois, l'inégalité entre anglophones et francophones – causée par l'inégalité dans tout domaine dans la Confédération canadienne -- devient de plus en plus évidente, et nécessite la création de comités d'enquête, une fédérale et une autre québécoise, pour examiner les causes. À part la question linguistique (au Québec ainsi que dans le reste du Canada), deux faits sont jugés prioritaires par les deux comités : une politique de bilinguisme et la place du français dans la société canadienne. La voix pour l'unilinguisme dans la confédération s'affaiblit alors que le cri pour le bilinguisme, jusqu'alors plus ou moins étouffé, devient très fort.

Le bilinguisme est-il idéal pour le Québec ?

« Faire enquête sur l'état prévalant du bilinguisme et du biculturalisme dans la Confédération canadienne » (Laing *Commission*) est le premier volet du mandat de la

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ou Commission Laurendeau-Dunton (1963- 1967). Les discussions linguistiques des commissaires se tiennent dans plusieurs régions canadiennes pour la première fois d'une façon inclusive : les groupes francophones en milieux minoritaires, les groupes ethniques et culturels jusqu'alors ignorés, les premiers ministres des provinces, et des rencontres privées. En 1965, le rapport préliminaire de la Commission révèle qu'une politique de bilinguisme dans le Canada entier est absolument nécessaire, pour ainsi donner une valeur égale aux deux « langues fondatrices » du Canada. Or, les rapports subséquents de la Commission révèlent un fait inattendu : « la difficulté et l'ambiguïté du bilinguisme au Canada » (Corbeil 107).

Ces rapports commencent à mettre plus en relief des éléments qui montrent que « dans tous les domaines du monde du travail... les francophones sont désavantagés par rapport aux anglophones... » (106). Les inconvénients qui ressortent le plus sont, par exemple, (a) le revenu élevé, dans tout le Canada, des bilingues indépendamment de leur origine par rapport aux unilingues d'origine francophone ou anglophone ; ou (b) le revenu élevé pour l'anglophone unilingue d'origine britannique par rapport au bilingue d'origine française, comme le démontre Corbeil. Le Québec n'en fait pas une exception car, là non plus le bilinguisme est rentable. Cette démonstration d'une rémunération fort dépendante de l'origine ethnique dénonce une injustice civile, plus encore là où la proportion des francophones baisse alors que l'échelle de rémunération s'élève. En général, évidents sont la sous-représentation des francophones dans l'économie québécoise ou le gouvernement, et les postes publics modestes qu'ils occupent par rapport à leurs compatriotes anglophones. De plus, du point de vue de l'éducation, les francophones minoritaires dans les provinces sont dépourvus d'une éducation adéquate comparés aux anglophones au Québec.

Le mandat de la Commission Laurendeau-Dunton tient compte aussi de « l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada » (Laing *Commission*) et

dénonce les opposants qui ne reconnaissent que (i) les deux groupes « fondateurs » et (ii) l'unilinguisme français au Québec. Des groupes ethniques craignent leur exclusion aussi bien linguistique que culturelle, si le bilinguisme devient le consensus final. Les allophones, qui ne sont ni pour le bilinguisme ni pour le biculturalisme, font une demande de proposition auprès de la Commission pour le multiculturalisme (Martel et Pâquet 144), un sujet qui fera surface plus tard. Martel et Pâquet expliquent que l'anglais étant la langue dominante au Canada, les anglophones restent flexibles au choix du bilinguisme, alors qu'au Québec leur statut socioéconomique ne nécessite pas la connaissance du français. Pour les francophones, par contre, le besoin économique décide leur choix du bilinguisme partout au Canada.

La Commission Laurendeau-Dunton s'efforce d'amener un changement radical de la politique linguistique au Québec aux niveaux fédéral et provincial, mais sans aucun succès. Face à cet échec, nombreux seront les Québécois qui sont déçus. D'abord, suite aux recommandations de la Commission, une loi qui déclare que l'anglais et le français sont les deux langues officielles de toutes les institutions fédérales, est adoptée : soit la Loi sur les langues officielles du Canada, 1969. Cette loi, cependant, limite le bilinguisme au niveau parlementaire (pour les débats), des tribunaux fédéraux, du gouvernement et de l'administration fédérale. Au niveau du citoyen, les francophones trouvent leur langue soit « noyée » dans l'ambiance majoritairement anglophone des fonctions publiques fédérales, soit « inutile » à l'échelon le plus élevé de postes bilingues, s'ils y arrivent. Corbeil conclut à ce sujet que « la Commission a fait apparaître clairement la difficulté et l'ambiguïté du bilinguisme au Canada » (107). Toutefois, il précise qu'une politique linguistique favorable découle des recommandations de la Commission : elle renforce (i) l'usage croissant du français dans le milieu politique canadien, (ii) l'embauche assurée pour les postes bilingues dans la fonction publique fédérale, et (iii) une politique linguistique fédérale qui consiste à

financer des programmes d'enseignements du français comme seconde langue dans les milieux minoritaires (l'Ottawa) et ainsi encourager le bilinguisme (107).

Luttes continues entre le français et l'anglais

Les luttes pour un statut concret du français vers la fin des 1960 persistent surtout dans les milieux minoritaires de majorité francophone. Le cas le plus connu est, entre autres, celui de Saint Léonard, banlieue de Montréal, et le mécontentement des francophones contre une large communauté d'immigrants d'origine italienne. Quarante pour cent des enfants des immigrants fréquentant, en plein milieu francophone, les écoles anglaises, une crainte fort justifiée d'anglicisation rapide s'éprend des francophones. Lorsque vers mai 1968 les parents italiens commencent à réclamer une éducation plus ample en anglais, les francophones s'opposent et commencent à lutter pour la reconnaissance du français comme langue d'enseignement. En fait, en juin 1968, ils s'accordent cette reconnaissance par le biais d'une réglementation qui exige l'enseignement uniquement en français dans toutes les écoles de Saint Léonard l'année scolaire à venir. À l'ouverture de l'école en septembre, l'inscription aux écoles françaises est déjà rendue obligatoire pour les élèves de l'école primaire, ce qui provoqua aussitôt la rage de la communauté italienne. Radio-Canada, dans son émission « Crises à Saint Léonard » (2004), note que la tension s'accroît davantage et des révoltes se répandent rapidement dans tout le Québec lorsque d'abord les anglophones, en revanche, tentent d'imposer l'enseignement uniquement en anglais à l'école secondaire Aimé-Renaud. Ensuite, à Montréal, les étudiants de McGill s'élèvent pour faire une demande qu'ils considèrent légitime pour Montréal, cité majoritairement francophone : la francisation de l'université. En novembre 1969, sans doute en vue de calmer la tension montante parmi les citoyens, immigrants ou non, le gouvernement prend une démarche précipitée et promulgue la première loi linguistique, la Loi 63 ou « Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec ».

Comme le nom l'indique, cette loi semble favoriser avant tout la promotion de la langue française. Par contre, elle n'impose pas l'usage du français (comme le fera la Charte de la langue française en 1977), mais s'assure que les enfants anglophones au Québec ainsi que les immigrants -- adultes et enfants qui s'établissent dans l'État -- acquièrent une connaissance d'usage du français (Hudon *Loi 63*). La loi devient tout de suite la cause de la rage des francophones, car elle accorde, à tout parent allophone (anglophone et immigrants), le libre choix de la langue d'enseignement pour leurs enfants. Par conséquent, des manifestations de Québécois enragés, des cris plus forts pour la législation du français en tant que langue officielle et langue de travail au Québec, éclatent partout accusant le gouvernement d'avoir joué des tours à ses propres citoyens.

Ce contexte assez détaillé sur la Loi 63 est jugé nécessaire pour deux raisons. En premier lieu, ressort la déception liée à l'idée de choix de langue d'enseignement pour tout parent québécois, ce qui est le contrecoup immédiat. Comme Corbeil le note, « c'est vraiment à ce moment que le Québec a perdu, pour longtemps, la capacité d'intégrer en langue française les enfants immigrants et les immigrants adultes » (174), contrairement au mandat principal de la Commission Gendron. L'intégration de la communauté immigrante est un des facteurs cruciaux qui déterminent l'avenir de la langue et de l'État québécois, comme indiqué plus haut. En second lieu, sur une note plus positive, deux législations importantes dans l'histoire des débats linguistiques au Québec -- notamment la loi 22 et la Loi 101 discutées plus bas -- trouvent leurs bases dans la Loi 63.

Dans une société canadienne de plus en plus diversifiée et culturellement hétérogène, et un Québec en majorité francophone, le problème linguistique se complique davantage. Le sujet du bilinguisme ou de l'unilinguisme entre les deux « peuples fondateurs » reste toujours le centre des débats et des démonstrations publiques. Ceci mène à la question de savoir si le

multiculturalisme pourrait être un autre choix surtout après l'arrivée au pouvoir d'un des premiers du Canada, Pierre-Elliott Trudeau qui est d'ailleurs l'auteur même de cette idée.

Multiculturalisme/multilinguisme et égalité de « langues fondatrices » : Un autre choix ?

Dans les années 1960, le Québec n'est plus la nation fondée par deux peuples où coexistent seulement deux langues et deux cultures. C'est un creuset culturel germano- ou italo-canadien, canado-ukrainien ou canado-israélien, qui résulte des immigrations internationales des siècles précédents. Étant donné cette composition démographique, l'intégration linguistique des différentes ethnies et cultures à la majorité francophone est cruciale au statut futur de la langue française, et par conséquent au futur du Québec. Cependant, la concurrence de la langue anglaise est forte alors qu'elle retient toujours sa place de langue de réussite sociale, de premier choix de scolarité des immigrants. En contraste au biculturalisme en vogue à l'époque, une nouvelle idée, celle de multiculturalisme, est introduite au Canada par le Premier ministre Pierre-Elliott Trudeau. Cette notion ouvre la porte aux communautés d'immigrants à affirmer leurs différences culturelles, et pourrait s'imposer comme une concurrence à l'anglais comme langue familiale et parfois d'affichage (Corbeil 111). Les décisions de Trudeau au sujet de la langue se réalisent aussitôt après les recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton. Il est à noter que dès 1968 jusqu'en 1970, deux convictions au sujet de la langue se tiennent face à face. D'un côté, se trouve Jean-Jacques Bertrand, le Premier Ministre du Québec (1968-70), chef de l'Union nationale, un parti politique québécois d'idéologie conservatrice. C'est le parti qui tient à la souveraineté du Québec et au français comme seule langue officielle du Québec. Du côté fédéral, le Premier ministre du Canada pendant la même période (précisément 1968-1979, et plus tard 1980-84) est Pierre Trudeau, chef du Parti libéral, dont la vue n'est ni conservatrice ni libérale, mais centriste. Trudeau est connu pour son adoption d'une politique multiculturelle qui rejette le principe de « deux peuples fondateurs » et ainsi dépouille

anglophones ou francophones de toute revendication légitime à ce sujet. Il reconnaît le Canada comme une « mosaïque » de cultures (111) et de langues où toutes sont à un niveau égal, sans l'exception de la communauté francophone canadienne. Trudeau adopte en même temps la Loi sur les langues officielles (1969) qui accorde au français et à l'anglais des privilèges égaux quant à leur emploi dans les institutions fédérales (Parlement et institutions fédérales). Ainsi, « [il] voulait à tout prix éviter que la décision de faire du français une langue officielle soit interprétée par les Canadiens de toute langue et de toute culture comme la reconnaissance d'un statut privilégié à la communauté de la langue française » (218). En s'appuyant sur la valeur de l'apport culturel de tous les groupes ethniques, Trudeau est convaincu que le seul moyen de conserver cet apport est de mettre en valeur le multiculturalisme au Canada (Laing *Commission*).

Une demande pressante de droits linguistiques

Malgré l'aspect positif des démarches de Trudeau relatives à la langue, la mise en place de la Gendarmerie royale du Canada aussitôt incite une préoccupation intense parmi les Québécois. Le but de l'institution est décrit comme étant, avant tout, de surveiller la réaction des partisans de l'unilinguisme qui croient que la Loi sur les langues officielles favorise les anglophones, et de reporter au Commissariat. Beaucoup perçoivent le rôle de ce corps policier, au contraire, comme étant celui d'espionnage, de contrôle de la part du gouvernement des oppositions prévalentes comme le Front de libération du Québec (FLQ), ou le Mouvement pour l'unilinguisme français au Québec. Une demande pressante des droits linguistiques, qui jusqu'alors bouillait dans les coulisses des citoyens et des groupes organisés, explose de tous les côtés. Souci et incertitude se traduisent bientôt en grandes manifestations, et comme le notent Martel et Pâquet, « la tourmente linguistique frappe rudement le Québec » (153). En 1968, le gouvernement québécois estime nécessaire d'autoriser tout de suite la formation d'une autre commission chargée de s'enquérir sur la

situation de la langue française et les droits linguistiques des francophones au Québec, et de proposer des recommandations. Il reste à voir si cette démarche, parmi d'autres à venir, est proche d'une solution raisonnable à l'égard des Québécois dans les années 1970, et de leur appel continu pour un statut plus défini de leur langue, pour une politique linguistique plus sérieuse. La minorité anglophone et les minorités allophones au Québec s'attendent aussi à une recommandation équitable de la Commission sur le statut de l'anglais mais surtout le libre choix de la langue d'enseignement devenu sensible suite à l'évènement de Saint Léonard (Corbeil 116).

Une solution québécoise pour un problème linguistique québécois

Vue préliminaire sur la situation de la langue française

Instituée en décembre 1968, la Commission sur la situation de la langue française et les droits linguistiques (ou « Commission Gendron », 1968-1972), nommée ainsi après le linguiste qui la préside) débute son enquête sur la situation du français comme langue d'usage au Québec. La Commission a pour mandat de proposer des recommandations qui aideront à légiférer la question de langue au Québec afin d'aboutir à ses deux cibles importantes : « (a) les droits linguistiques de la majorité aussi bien que la protection des droits des minorités ; et (b) le plein épanouissement et la diffusion de la langue française au Québec dans tous les secteurs d'activité à la fois sur les plans éducatif, culturel, social et économique... » (« Une enquête capitale »).

Les enquêtes de la Commission deviennent plus spécifiques suite à l'ordre du Premier ministre Bertrand de « s'attaquer d'abord et en priorité aux questions du français comme langue de travail, de l'intégration des nouveaux Québécois à la communauté francophone du Québec, et des droits linguistiques (des) citoyens » (Gendron et al. *Rapport*). Les responsables de l'enquête décident, toutefois, de se concentrer sur **la situation de la langue française au Québec** [je souligne]. En vertu de cette priorité, leurs recherches s'étendent

dans les domaines jugés essentiels, en particulier le domaine d'enseignement du français en tant que langue maternelle et langue seconde, d'autant plus suite à des secousses récentes liées à la proclamation contradictoire de la Loi 63 (Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec) sous le gouvernement Bertrand.

Conflit du français contre les langues multiples

Le pouvoir gouvernemental québécois passe aux mains de Robert Bourassa du Parti libéral, Premier ministre du Québec (1970-1976), alors que la Commission est en pleine enquête. Bourassa, contrairement à Trudeau, tient à la notion de « peuples fondateurs » et « juge, en 1971, que la notion de multiculturalisme de Trudeau est difficilement compatible avec la réalité québécoise, où il y a une présence dominante de langue et de culture françaises, en plus d'une minorité importante de langue et de culture anglaises, ainsi que de nombreuses minorités d'autres langues et d'autres cultures » (Martel et Pâquet 180). Étant donnée cette réalité socio-linguistique et socio-économique québécoise des débuts des années 1970, les sujets abordés par les commissaires sont « la place du français dans les organisations de services, dans les activités de divertissement et d'information, dans la publicité ; les aspects démographiques du problème linguistique, et enfin la qualité de la langue » (Gendron et al. *Rapport*). Les commissaires se concentrent plus sur la situation de la langue française en tant que langue de travail, de « l'intégration des nouveaux Québécois à la communauté francophone du Québec et des droits linguistiques de concitoyens » (Corbeil 117).

Suite à leurs enquêtes, fondées sur l'analyse d'experts scientifiques, des révélations choquantes font surface dans le domaine du travail : 64 pour cent des francophones et anglophones au Québec travaillent uniquement dans leur langue maternelle. À Montréal, seulement 46 pour cent des francophones travaillent exclusivement en français ; 32 pour cent des francophones (ceux dont le français est la langue maternelle) utilisent le français et

l'anglais dans leur travail. Pour les allophones, l'anglais est plus aisément la langue de travail, 14 pour cent travaillent uniquement en français, et 40 pour cent d'entre eux sont bilingues au travail (Martel et Pâquet 156). Dans le domaine d'enseignement, il est évident que dès les années 1950, le nombre d'enfants de nouveaux arrivants inscrits aux écoles anglaises au Québec est élevé (dont 70%) et continu à croître, et encore pire à Montréal, cité *melting-pot* francophone.

Ces données révèlent une réalité flagrante : la prédominance économique de l'anglais, et le danger d'affaiblissement précipité du français. Bourassa est convaincu que le seul moyen de sauver la langue française de cet état n'est pas seulement une politique de bilinguisme, ainsi que recommandée par la Commission Laurendeau-Dunton, mais de donner à la langue française la primauté qui lui est dûe et prendre des démarches immédiates ciblées sur l'intégration de la communauté d'immigrants et ainsi leur inclusion dans la politique linguistique québécoise. La recommandation immédiate au gouvernement québécois est de proclamer le français la langue officielle du Québec, Loi 22 (voir ci-dessous), et de prendre une démarche urgente pour intégrer les immigrants à la majorité francophone.

La Loi 22, législation linguistique controversée

Le rapport de la Commission Gendron présenté en 1972 récapitule la situation linguistique du Québec : (i) une majorité francophone qui reconnaît le français comme sa langue légitime et s'abstient de s'emparer du monde de travail pour plus de contrôle économique ; (ii) une communauté anglophone qui tient à la prédominance de l'anglais aussi dans le milieu du travail ; et (iii) une couche ethnolinguistique grandissante qui démontre son choix pour l'anglais purement économique et devient une menace au futur du français et du Québec. Suite à la recommandation de la Commission d'attribuer à la langue française un statut plus assuré, Bourassa présente, en 1974, son projet de Loi 22 (Loi sur la langue officielle) à l'Assemblée nationale qui proclame le français comme la seule langue officielle

du Québec. Ce geste audacieux de sa part est une stratégie pour convaincre les travailleurs d'entreprises québécoises à faire du français leur choix de langue au travail : certaines entreprises, assistés par la Régie (trois comités et conseil sur la langue, dont l'OLF) dans mise en place de la Loi, n'étaient alors pas encore à bord. Aussi le geste est-il un moyen de contrôler le nombre d'enfants d'immigrants au Québec qui fréquentent l'école anglaise et ainsi réduire l'anglicisation? Bientôt le français est appliqué dans le commerce et les affaires : affichage commercial (enseignes, affiches) et étiquetage, brochures, modes d'emploi, catalogues etc. (voir ci-dessous). Dans la législation et la justice la langue française reçoit la priorité, la version officielle des documents étant en français, et la langue ayant le dessus en cas d'ambiguïté.

Il importe toutefois de noter qu'il s'impose aussitôt une réaction inattendue sur certains articles stipulés dans la Loi 22 relatifs à l'enseignement obligatoire en français ; c'est un fait qui ne reste pas sans laisser un très mauvais goût en particulier parmi les allophones et les anglophones. Un des articles exige que tout enfant dont le niveau en anglais est jugé « suffisant » suite à un test obligatoire, sera obligé de recevoir son enseignement en français avant son inscription à l'école anglaise. Ceci représente un contraste flagrant vis-à-vis de la Loi 63, d'il y a juste cinq ans, qui donnait le choix libre de la langue d'enseignement aux parents immigrants. Par ailleurs, les anglophones, leur langue dérobée de statut quelconque et par conséquent leurs droits linguistiques ignorés, se sentent réduits à une minorité. La réaction des allophones à la Loi 22 devient fort évidente lors de son application à la rentrée de l'école en 1975. Les parents allophones (pour qui le choix d'école est toujours l'anglais) dont les enfants ont échoué les tests d'anglais sont coincés entre le respect de la Loi 22 et la désobéissance civile. D'autres, des Italiens catholiques, décident d'envoyer leurs enfants aux écoles anglaises protestantes, bien à l'opposition du clergé italien qui essaie d'intervenir auprès du gouvernement, en vain. Bien que le français se soit taillé une place bien méritée à

la suite de la Loi 22, bien que la francisation des enfants allophones augmente au détriment de l'anglicisation, certains questionnent pourquoi l'exigence même du bilinguisme n'est pas encouragée car après tout, la Loi 22 favorise la langue française. D'autres revendiquent des changements plus contraignants quant aux articles de la Loi : une scolarité obligatoire aux écoles françaises, un statut plus ferme du français en tant que seule langue officielle du Québec, ou même une « fréquentation obligatoire de l'école française » pour trois ans pour les familles italiennes antérieure à leur choix d'école, anglaise ou française, etc. Au sujet de l'atmosphère au Québec à l'époque, Martel et Pâquet soulignent que la société québécoise est troublée dû au fait que la prise de parole ne provient pas seulement d'individus mécontents, mais englobe toutes les différentes parties de l'opposition : l'Alliance des professeurs de Montréal, le Comité central des parents, le Mouvement Québec français ou Québec Federation of Home and School Associations (191). Les nombreuses manifestations de taille partout au Québec, les pétitions auprès du gouvernement fédéral de Trudeau, la rage croissante de tous les côtés, n'aboutissent ni à un compromis ni à une annulation, encore moins à un changement minime à la Loi. Corbeil fait une remarque récapitulative intéressante, jugée importante ici, au sujet d'une tempête de mécontentement sévère qui se forme contre la Loi 22 parmi toutes les communautés : « [à] vouloir contenter à la fois les francophones et les anglophones, le gouvernement Bourassa a mécontenté tout le monde avec sa loi 22 » (178). Sur une note positive, toutefois, il poursuit en disant que la Loi 22 a quand même encouragé la formation de commissions de terminologie canadiennes chargées de la formulation de différents termes dans divers secteurs.

Le français, langue du monde du travail

La Commission Gendron fait des recommandations qui ne seront pas toutes nécessairement reconnues par le Parti libéral de Bourassa, mais seront extrêmement utiles à formuler les lois autour de la question linguistique au Québec. Avant tout, le Premier ministre

adopte l'idée de proclamer le français la seule langue officielle du Québec, et rejette celle de faire des deux langues les langues « nationales ». Étant donné la prédominance indéniable de l'anglais dans le milieu du travail, et compte tenu de la situation économique qui gouverne le choix des immigrants de l'anglais plutôt que du français, Bourassa annonce en 1970 son but de faire du français la langue de travail partout au Québec. Cette annonce choque chefs et employés d'entreprises, surtout à cause du manque d'un plan d'action clair qui tient compte de la situation linguistique prévalente dans les entreprises québécoises : l'anglais est la langue de la direction de l'entreprise, un français anglicisé est toujours utilisé parmi les employés, et il existe un nombre de bilingues entre les deux premiers. Un défi auquel l'OLF -- pour qui la priorité est l'aspect linguistique -- s'affronte, par ailleurs, est l'opération minutieuse de « traduction » des terminologies anglaises dans la nouvelle langue de travail.

À la suite d'une durée d'étude de l'OLF de deux ans, le gouvernement de Bourassa supporte deux idées importantes concernant la langue de travail au Québec : (i) faire du français la langue de communications internes (formation, embauche, mode d'utilisations de machines, etc.) des entreprises ; et (ii) accroître le nombre de francophones occupant les postes supérieurs, niveaux exclusifs jusque-là seulement aux anglophones. Quant à la francisation, Bourassa rejette l'idée de « franciser » les entreprises, simplement basé sur un principe de bilinguisme, mais supporte un programme de francisation qui requiert de tout cadre anglophone la connaissance du français (Corbeil 120-122).

Une législation fondamentale et la Charte et l'identité québécoise

La question linguistique au Québec prend une toute nouvelle tournure dès l'arrivée au pouvoir de René Lévesque en 1976, l'homme politique nationaliste, créateur du Parti québécois, qui tient à l'indépendance du Québec : une réforme de la loi 22 et éventuellement l'adoption de la Charte de la langue française (Loi 101) en 1977.

Deux aspects importants distinguent le nouveau dirigeant québécois, Lévesque, en ce qui concerne sa politique linguistique : (i) son appui pour une loi décisive au sujet du statut de la langue française, et (ii) son intérêt aux droits linguistiques, un sujet jamais ou peu abordé en profondeur auparavant.

La Charte de la langue française (Loi 101)

« Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois **d'exprimer son identité** [je souligne] » (« Charte de la langue française »). Ainsi s'ouvre le préambule de la Charte, l'Assemblée nationale s'appuyant fort sur le fait que la question de la langue au Québec est une question d'identité québécoise. Le mandat principal de la Charte est « de faire du français la langue de l'État et de la loi aussi bien que la langue « normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires » (« Charte de la langue française »). La Loi 101 reconnaît donc le français comme la langue officielle du Québec, soit la langue de la législation, des tribunaux et de l'Administration, à part le commerce et les affaires. Afin de rompre définitivement toute prédominance anglaise, la Charte s'assure de mettre en place, pour l'employé, un degré de protection qui serait nécessaire lors de sa mise en œuvre. Elle est précise dans l'usage du français dans les domaines sensibles : l'enseignement, les lieux de travail, l'affichage public (Corbeil 496).

Par ailleurs, la Charte « s'attaque » à son projet de francisation des entreprises, ce qui implique des mesures plus strictes : une exigence de la connaissance du français par les dirigeants de l'entreprise ; un accroît dans le nombre de personnel avec une bonne connaissance du français ; et l'utilisation du français parlé (langue de travail) et écrit (langue de communications internes et externes (publicité, clients, fournisseurs, promotion) (Daoust, 50). En vertu de la Loi 101, l'obtention d'un certificat de francisation par les entreprises de toutes tailles devient obligatoire et des procédures -- légères pour les entreprises de moins de

50 employés -- mises en place. Daoust note à ce sujet qu'un délai du 31 décembre 1983 est fixé pour leur donner le temps de s'en procurer (46). Les mots du journaliste Jules-Paul Tardive en 1880 étaient en fait un présage de la situation linguistique du XXe siècle : « Il faut combattre l'anglicisme pour que notre langue reste nécessairement française » (Martel et Pâquet 84).

Toutefois, les controverses vis-à-vis de la Charte continuent dans le milieu des affaires, l'exemple qui ressort entre autres étant Sun Life (compagnie anglaise d'assurance-vie de taille) et son refus d'appliquer le français en tant que langue de travail. La compagnie décide d'un déménagement brusque de son siège social de Montréal à Toronto, alors que d'autres menacent de faire de même. L'émission de Radio-Canada (« Il y a 40 ans ») de 1980 note que la raison, bien que liée à la langue, n'était autre « [qu'un] refus hargneux... d'accepter l'évolution normale du Québec », selon le Vice-Président Lapalme. Par contre, certaines entreprises, comme Canadian Tire, par exemple, décident d'adapter des programmes de francisation pour leurs employés (correspondances internes et publicité en français). Dans le monde du commerce, l'affichage se fait uniquement en français, ce qui donne finalement « aux rues d'un Etat francophone son caractère français » (Corbeil 159), ainsi que souhaité par tout Québécois pour assez longtemps.

La question des droits linguistiques reçoit finalement l'attention plus ciblée de Lévesque. Tout d'abord, comme l'affirment Martel et Pâquet, toutes démarches de l'État au sujet de la langue française se basent sur des convictions morales : « de bien commun », « d'unité nationale », « de paix sociale », « d'esprit de justice et d'ouverture », en général des principes destinés à unifier son pays sur la question linguistique (198). Ils expliquent que chaque démarche des dirigeants est destinée à prendre en compte les demandes des groupes minoritaires. Par rapport à la Loi 22 qui ne fait aucune mention de droits linguistiques, la Charte s'appuie sur le fait que ces droits sont essentiels et fortement légitimes pour tout

citoyen du Québec : le droit de s'exprimer, de travailler, de communiquer, et de s'éduquer en français. Les six premiers articles de Charte de la langue française, en fait, mettent cette conviction en évidence : l'Article 2, par exemple, stipule que toute personne a le droit de communiquer en français (à tout niveau), alors que l'Article 3 précise que tout employé « a le droit d'exercer (son) activité en français ». Au niveau des consommateurs de biens et de service, l'Article 5 précise « (que ces derniers) ont le droit d'être informés et servis en français », alors qu'en vertu de l'Article 6, tout citoyen exposé à l'enseignement « (a) le droit de recevoir cet enseignement en français » (Corbeil 492). En effet, au sujet des droits linguistiques ainsi que stipulés dans la Charte, Daoust souligne que « (la) Charte présente le français comme un **droit fondamental** [je souligne] » (48).

Il serait intéressant de voir plus en profondeur l'effet de l'application de la Charte de la langue française depuis son adoption en 1977 jusqu'à nos jours, mais ce serait hors du but de la présente thèse. On peut toutefois joindre Corbeil dans sa conclusion au sujet de la Loi 101 : « On peut soutenir que la Charte de la langue française est certainement le texte de loi qui a le plus profondément transformé la société québécoise » (Corbeil 188). Ceci à cause du fait que, dans un Québec sous la direction d'un militant pour un Etat indépendant politiquement ainsi que linguistiquement, le français a finalement obtenu son statut de langue des Québécois et les citoyens sont assurés de leur identité, l'identité québécoise.

Conclusion

Le chemin a été long et pénible pour que le Québec et ses citoyens, et bien assurément leur langue, le français, obtiennent la reconnaissance qui leur est due. Au dernier tiers du XXe siècle, finalement, commençant par Jean Lesage (Parti libéral) en 1966 jusqu'en 1978 avec René Lévesque (Parti québécois), le Québec connut des premiers ministres dont le rôle sur l'aménagement linguistique dans l'Etat est significatif. Il est à noter que les dirigeants québécois des années 1970 se retrouvent dans un climat linguistique plus tendu à cause des

nombreuses oppositions liées à leur décision ou légifération de la langue. Ce qui ressort le plus est, comme élaboré jusqu'alors, que le Québec s'oppose ou s'écarte de plus en plus du gouvernement fédéral concernant ses démarches au sujet de sa langue et ainsi prend les choses en main.

Chapitre 2

Analyse critique de *Speak White*, poème de Michèle Lalonde

Introduction : Un poème polémique

Michèle Lalonde (28 juillet 1937-) est une écrivaine, poète, essayiste et dramaturge québécoise connue pour ses œuvres qui traitent le sujet de l'identité québécoise. À un évènement poétique « Nuit de la poésie » un soir du 27 mars 1970, Lalonde est invitée à l'improviste à lire, pour la première fois en public, son poème *Speak White* (Lalonde *Défense* 36-40). La passion dans sa voix, son comportement assuré, et son ton péremptoire reçoivent tout de suite l'accueil enthousiaste et retentissant du large public présent (Tjahjani). Le point saillant du poème est, bien sûr, le titre flagrant de la fameuse insulte anglaise envers les francophones au Québec, « speak white ! », et le sens que cette injure porte dans le contexte québécois. Le poème *Speak White* renvoie au contexte historique antérieur, en particulier à un évènement qui a frappé les militants québécois en faveur de l'indépendance du Québec : l'emprisonnement de deux figures politiques en 1968. L'un est Pierre Vallières, auteur de l'essai/autobiographie controversé, *Nègres blancs d'Amérique* ; l'autre, Charles Gagnon, leader communiste au Québec et au Canada. Ils ont été accusés de terrorisme, tous deux étant anciens « felquistes », membres du Front de libération du Québec (FLQ), un mouvement de résistance clandestin qui prône l'indépendance du Québec souvent par violence. Etant écrit dans le cadre des chants et poèmes de la résistance formée en soutien de ces deux individus, il n'est pas étonnant que *Speak White* soit, dès lors, referré comme un poème de résistance. Comme le note Gauvin, c'est en fait un manifeste à la fois politique et linguistique contre une puissance anglophone imposée sur les citoyens francophones : « le manifeste est considéré comme l'un des textes majeurs de la langue française. Son auteure... devient ainsi la porte-parole d'une revendication qui dépasse les seuls enjeux linguistiques ... » (30). L'analyse littéraire et critique du poème ci-dessous examine en quoi *Speak White* reflète une opposition

contre un impérialisme linguistique, économique et socioculturel prévalent au Québec des années 1965-1975, la période focale de la présente thèse.

L'expression « speak white » est une injonction raciste proférée à tous les gens parlant en public une langue autre que l'anglais, et dans le cas de la présente étude, aux Québécois qui parlent le français. L'usage de cette insulte par les anglophones a continué pour une bonne partie de la décennie de 1960, et a diminué graduellement après la prise de conscience des Québécois à la suite de la Révolution tranquille. Cette période reconnaît un sentiment de « nationalisme québécois » parmi tous les citoyens, et comme le note Schmidt, c'est un sentiment unique au Québec : « the traditional nationalism did not identify *la nation canadienne-française* exclusively with the province of Quebec » (105). C'est l'époque aussi où les désaccords et débats autour de l'enjeu linguistique s'intensifient.

Ce chapitre démontrera en quoi le poème *Speak White* est une œuvre politique dénonciatrice d'un système colonisateur anglo-saxon, et exposera le rôle discriminatoire de la langue entre le dominant et le dominé, entre le maître blanc anglophone et le prolétaire nègre francophone. Le poème étant aussi une œuvre de libération individuelle et collective des Québécois, on montrera comment ces derniers réclament leur identité. Finalement, la conclusion rehaussera que la langue « colonisatrice » est universelle, la victoire contre l'hégémonie assurée, et la libération des peuples certaine, grâce à la solidarité des victimes.

La voix militante d'une poète

Le ton du poème. Le détail flagrant à la première lecture entière du poème est la répétition, seize fois, de l'expression « speak white ». L'intention de ce manifeste est non seulement de dénoncer l'injustice anglaise mais aussi de souligner que le trop-plein de cette oppression n'est plus à être toléré. Lalonde réalise ce but effectivement à l'aide de ces répétitions.

En outre, lors de sa lecture (Tjahjani), Lalonde scande son poème d'une façon obstinément rythmée, élevant sa voix par moments à ces mêmes deux mots : « speak white ». L'expression péjorative destinée toujours aux Québécois prend alors une direction différente : celle d'un ordre aux anglophones de continuer leur insulte comme si pour dire, « allez-y ! ». L'ironie repose dans le fait qu'en réalité le but de l'œuvre est une dénonciation d'injustice politique, socio-culturelle et linguistique contre les Québécois. « Jusqu'alors ma manière d'écrire était plutôt hermétique » avoue Lalonde. « Je me suis mise à m'intéresser aux lieux communs du langage, au jeu (sic) de mots, aux slogans comme Speak White » (Dostie Lalonde). Ceci dit, la voix dominante du poème n'est pas seulement celle de rage ou de rancune, mais celle de dégoût et de révolte du Québécois envers son agresseur.

L'usage de l'anglais et le langage unique de Lalonde. Il paraît étrange que, dans un poème québécois écrit par une Québécoise en opposition à une hégémonie anglaise, l'anglais soit utilisé amplement, même de manière si parsemée. D'un côté, Lalonde semble s'adresser à son oppresseur anglophone avec un message qui pourrait être interprété comme : « Autant que nous connaissons votre langue, nous sommes conscients de votre malveillance ! » De l'autre, l'abondance de l'anglais dans l'œuvre symbolise la société francophone du Québec envahie par une forte omniprésence anglaise pendant les années 1960. L'usage des deux langues reflète, en tout état de cause, le caractère bilingue du Québec, mais seulement un bilinguisme « déséquilibré », selon les militants comme Lalonde. Dans une société soi-disant bilingue, il leur est évident que l'anglais reste toujours la langue de la classe dominante et donc la langue d'oppression, la langue du colonialisme. Il est à noter qu'en 1965, le rapport alarmant de la Commission Laurendeau-Dunton voit la nécessité d'une politique de bilinguisme au Canada qui mettra l'anglais et le français, les « langues fondatrices », à niveaux égaux. La mise en place de la Loi sur les langues officielles au Canada en 1969 à ce propos, est loin d'être efficace : limitée seule au niveau fédéral administratif et certains postes

bilingues élevés, elle « abandonne » le peuple québécois dans un monde du travail et d'éducation toujours dominé par les anglophones. La situation précaire du français nécessite alors l'adoption d'une loi qui déclare le français la seule langue officielle au Québec, dont la Loi 22 proclamée en 1974 par le Premier ministre Bourassa. Contrairement à son intention, Bourassa fait face, tout de suite, au mécontentement du public envers sa loi linguistique. Ce déplaisir repose surtout dans la question de langue d'enseignement, étant donné que la Loi 22 limite l'accès aux écoles anglaises à ceux qui ont déjà « une connaissance suffisante » de la langue. La liberté de choix entre les deux langues en dessous de la Loi 63 est donc restreinte. En général, la Loi sur la langue officielle reste fort controversée, perçue trop contraignante pour certains, pas assez pour les autres. C'est alors que le poème *Speak White*, paru à la même époque, sera immédiatement conçu comme l'expression de rejet de la Loi 22. Un quotidien en fait remarque que le poème : « (est) une grande affiche qu'il faudrait placer sur les murs de l'Assemblée nationale, comme une blessure au front de notre dignité, comme une arme contre l'infâme bill 22 » (Dostie Lalonde). Par la suite, des désaccords et, par conséquent, des législations linguistiques significatives s'ensuivent. En février 1974, paraît dans *Le Jour* -- la première publication de ce quotidien indépendantiste québécoise de 1974 à 1976 -- un paragraphe intitulé « Une charge contre tout colonialisme ». La réponse de Lalonde concernant le but de son poème y est révélée ainsi :

J'ai écrit *Speak White* en mai 1968... toute une nuit. Je suis arrivée avec le texte tout chaud comme ça... nous le répétons à tue-tête avec Michelle Rossignol dans les toilettes du compte pour la précision de l'écriture et le type d'émotion qui accompagne la rédaction. J'avais une trajectoire très claire : faire remonter à la surface la signification latente, toutes les implications contenues dans cet (sic) espèce de slogan. Cette insulte. *Speak White* est chargé de tout le colonialisme anglo-américain, anglo-saxon en général (Dostie Lalonde).

Dans ce poème en majorité en français, Lalonde utilise la langue anglaise d'une manière assez intéressante. D'abord elle l'intercale à partir de ces deux vers : « mais quand vous *really speak white*/quand vous *get down to brass tacks* ». En fait ces vers marquent, surtout lors de sa lecture, l'élan qu'elle prend pour une attaque impitoyable à l'opresseur. Par la suite, Lalonde commence ses strophes suivant ce modèle de juxtaposition des deux langues :

« pour parler du *gracious living*/et parler du standard de vie »

« *speak white and loud*/qu'on vous entende »

« ah! *Speak white/big deal* mais pour vous dire »

« *speak white/tell us again about freedom and Democracy*/ nous savons que liberté est un mot noir »

« *be civilized*/et comprenez notre parler de circonstance »

Tout en amenant à l'esprit de son public le contexte soi-disant bilingue de sa société, elle reflète surtout la concurrence entre l'anglais et le français. L'un s'intéresse toujours à sa prédominance en particulier dans le fonctionnement administratif, l'autre lutte pour un statut plus assuré.

Analyse du poème : *Speak White*

L'influence anglo-saxonne

Dans le poème entier, et en particulier dans la partie citée ci-dessous, Lalonde prend le rôle de porte-parole (« nous ») de tout Québécois soumis à la dominance des Anglo-saxons. Elle s'adresse à ces derniers en tant que « vous ».

Speak white

il est si beau de vous entendre

parler de Paradise Lost

nous sommes un peuple inculte et bègue
 mais ne sommes pas sourds au génie d'une langue
 parlez avec l'accent de Milton et Byron et Shelley et Keats
 speak white
 et pardonnez-nous de n'avoir pour réponse
 que les chants rauques de nos ancêtres
 et le chagrin de Nelligan

D'un ton semblablement poli, Lalonde commence par faire allusion aux poètes romantiques britanniques les plus prestigieux, comme John Milton et son célèbre poème épique *Paradise Lost*, comme Percy Bysshe Shelley, Lord Byron, et John Keats. Aussi, s'assure-t-elle de mentionner le grand poète, écrivain et dramaturge du XVIIe siècle « (à) la langue douce », William Shakespeare. Simultanément, d'un ton ironique, elle partage son plaisir d'écouter des poèmes si extraordinaires : « Il est si beau de vous entendre ». En outre, en vue de souligner cette ironie davantage, elle pointe vers une différence culturelle présumée, et de ce fait, supposée irréconciliable : elle juxtapose d'un côté l'accent britannique dont la société anglo-saxonne se vante d'être uniquement impeccable ; de l'autre, l'accent hérité des ancêtres français. Elle place le français au rang de langues aux accents plutôt enrouillés et prétend d'exalter l'anglais à la place. Ainsi Lalonde insinue minutieusement l'idée que les Québécois sont conscients du jugement passé contre leur langue : une, désagréable à l'ouïe ! Dans un autre manifeste publié en 1979, Lalonde réitère cette même idée de dégoût des Anglophones mais envers le *québécois* :

Quel vil patois crachons-nous
 à la face de ceux qui tiennent
 le langage du savoir-faire
 du know-how/de la tolérance ? (Lalonde *Défense* 52)

Il est fort utile de noter que Lalonde se rabaisse délibérément dans le début de son poème *Speak White*. Ainsi, elle parvient à donner l'illusion d'élever le génie de la littérature d'un peuple soit-disant « instruit et sophistiqué » par rapport à un qui est ignorant, inepte et « peu brillant ». Elle prétend que les poètes britanniques sont réussis par rapport à Nelligan, par exemple, le jeune poète québécois de la fin du XIXe siècle dont la contribution poétique à la littérature québécoise est immense. Cette astuce de Lalonde parvient à mettre en relief l'arrogance des Anglo-saxons, prévalente au Québec contemporain, envers un peuple francophone considéré toujours inférieur à leur vue, un peuple dont la « parlure (n'est) pas très propre par rapport à l'anglais, la « langue admirable ». Lalonde va même jusqu'à traverser un siècle entier dans l'histoire du Canada comme si pour retrouver la source de l'épithète, « inculte ». Ainsi, d'un côté, elle rappelle à son public le prétexte donné par Lord Durham au XIXe siècle pour promouvoir sa proposition d'assimiler les Canadiens-français : « *a people without history and without literature...* » (Lacourcière et Philpot 99). De l'autre, elle montre que les Québécois sont conscients de cette attitude anglophone qui n'a toujours pas changé, même au XXe siècle, et qu'ils rejettent toute forme d'hégémonie et leur statut de subordonné.

Dans le troisième verset (ci-dessous), Lalonde cite des références culturelles et historiques anglaises. Il n'est pas surprenant qu'elle considère celles-ci comme acquises par le public québécois, étant donné l'influence marquée de la langue et la littérature anglaises :

 speak white

 parlez de choses et d'autres

 parlez-nous de la Grande Charte

 ou du monument à Lincoln

 du charme gris de la Tamise

 De l'eau rose de la Potomac

parlez-nous de vos traditions
 nous sommes un peuple peu brillant
 mais fort capable d'apprécier
 toute l'importance des crumpets
 ou du Boston Tea Party

La poète cite, d'un ton encore une fois ironique, deux extrêmes : d'un côté, elle mentionne la fameuse rivière Tamise dont la grandeur ou même « le charme gris » est, semble-t-il, la fierté des anglais ; de l'autre, elle diminue la valeur que les Anglais donnent à leur tradition de thé et de petites galettes de beurrés (« crumpets »). Lalonde laisse ses lecteurs imaginer, ou ses compatriotes à l'écoute de sa récitation se rappeler de, tout ce qui se trouve entre ces deux extrêmes : « de choses et d'autres » concernant l'histoire, la culture, les traditions anglaises auxquelles son peuple a été assujéti. L'intensité de l'influence anglo-saxonne sur la culture et la langue des Québécois est soulignée, ici. L'idée latente dans ces vers est, toutefois, l'inquiétude de survivance des francophones. Ce souci découle du fait qu'en dessous de l'hégémonique culturelle anglaise puissante, la connaissance de l'anglais est devenue le facteur décisif du statut des citoyens. La question de langue de travail est un sujet de maintes divergences surtout dès le début des années 1960, et même en pleine période de législations linguistiques québécoises des années 1970. Schmidt donne une remarque assez détaillée concernant le statut des francophones du point de vue économique et linguistique du début de la Révolution tranquille :

Two major themes in relation to language policy and practice surfaced during the Quiet Revolution. The first was the use of French as a language of work in the modern sector of the economy, including commercial, financial, and industrial enterprises. In 1961 the Quebec's economy was characterized by ethnic and linguistic stratification that weighed heavily against French-speaking Quebecers. Average

yearly incomes during this year stood at \$5,502 for unilingual anglophones, \$4,772 for bilingual individuals (most of whom were French Canadians), and \$3,099 for unilingual francophones... (Schmidt 105).

Comme nous voyons, les Québécois d'expression française connaissent une véritable discrimination dans le domaine du travail.

À part la prédominance britannique que Lalonde mentionne dans le verset cité plus haut, une autre influence culturelle et linguistique dont le Québec n'a pu échapper s'impose : celle provenant de juste à côté, des États-Unis. Alors que cette autre dominance est discutée en détail dans le Chapitre 3, il est important d'explorer le point de vue d'une militante à ce sujet.

Alors qu'elle s'appuie sur l'influence américaine à travers l'idée de « gracious living », et de « standard de vie », termes typiquement liés au système américain, Lalonde touche brièvement sur le capitalisme américain, son monopole économique et ses « production profits » et « pourcentages ». Cependant, l'allusion à la Grande Charte et le symbolisme lié au monument Lincoln et au Tea party sont fort significatifs, étant donné qu'à la base de ces trois éléments figure une idée clé : la libération. *Magna Carta* (Lat.) ou La Grande Charte de libertés anglaises est un traité imposé par les barons anglais au pouvoir absolu du roi, et ainsi devient le symbole d'exigence, de lutte et de libération. En fait, en 1354, dans sa toute dernière version, la Grande Charte introduit les notions d'égalité universelle devant la loi – sans l'exception du roi -- en vue de libérer les esclaves présents dans les territoires anglais. Le Boston Tea Party que Lalonde cite est également significatif dans l'histoire américaine, surtout au sujet de révolte contre l'imposition injuste de taxes sur les commerçants de thé dans les treize colonies américaines. Par ailleurs, Lalonde s'assure de mettre en évidence un des plus grands symboles de liberté : le mémorial de Lincoln. Construit en l'honneur d'Abraham Lincoln, premier Président républicain des États-Unis, le mémorial

représente, avant tout, la Proclamation d'émancipation. En vertu de cette proclamation, un des deux décrets du Président Lincoln déclare, en 1862, l'abolition totale de l'esclavage dans la Confédération sudiste, c'est-à-dire tous les États abolitionnistes en dehors de l'Union, dirigés par Lincoln. Le second décret de 1863 porte sur l'inclusion du reste des États. La Proclamation d'émancipation est fort marquée par la guerre de Sécession ou Guerre civile américaine (*Civil War*) qui eut lieu en 1861 entre les États esclavagistes et ceux qui s'en opposent. Lors de cette guerre, une grande partie du cours du Potomac et de son estuaire forma la limite entre l'Union et les États confédérés. Ce fleuve divise, d'un côté, une partie de Virginie qui fait partie de la Sécession, et de l'autre l'État de Maryland, qui demeure dans l'Union, bien qu'esclavagiste). *Speak White* en fait mention surtout dans le contexte de la rupture de cette division et la liberté de tout esclave de se déplacer dans tous les États. Un phénomène important, toujours dans les années 1860, que Lalonde ne manque pas de faire mention est la Grande Société. Une des décisions principales du président Lyndon B. Johnson, en-dessous de ce programme de mesures politiques et sociales, est la lutte contre l'inégalité entre les citoyens, notamment le racisme contre les Noirs américains.

Le ton de la poète à la fois comique et ironique ressort, encore une fois, dans son jeu de mots : « tell us that God is a great big shot/and that we're paid to trust him ». Le dollar américain auquel elle fait allusion ici est l'outil de colonisation de l'Américain en terre québécoise.

Speak white

c'est une langue riche

pour acheter

mais pour se vendre

mais pour se vendre à perte d'âme

mais pour se vendre

Une « langue riche », dans le sens propre de l'expression, réfère à une langue qui sert d'outil plus précis pour formuler au mieux les idées. Cet autre jeu de mots fort puissant, dont Lalonde se sert, révèle que la langue du capitaliste américain, le dollar, n'est pas seulement le moyen d'amasser la richesse en vente et en achat. C'est aussi l'outil d'exploitation mais, Lalonde précise, celui de « se vendre à pertes d'âmes », une expression assez tranchante envers le colonisateur américain. Lalonde semble vouloir transmettre, à travers l'idée de « se vendre », le fait de se donner à quelque chose jusqu'au point d'en mourir. Ainsi ressort son dégoût envers un système d'exploitation féroce, dépourvu de tout sentiment pour la valeur de l'être humain ; un système cruel préoccupé, avant tout, par la puissance du dollar.

Lamonde, qui traite en détail le sujet de consentement du Québec au matérialisme américain, note un fait important : que surtout à partir de la crise de 1929¹ jusqu'à la Révolution tranquille, le public québécois a cédé à ce matérialisme américain dont « (la) douceur même est un piège » (74). Il explique qu'après 1960 « l'intégration culturelle continentale du Québec ... se fait au-dessus des frontières, par les ondes... L'impérialisme étasunien amorcé au tournant du siècle connaît son apogée dans la décennie 1970 » (76). Lamonde souligne que dès lors, l'étreinte économique du pays voisin sur le Québec n'est plus négligeable, étant donné que l'impact culturel et linguistique à travers le cinéma commence à accroître rapidement. Ce point rejoint le rôle des médias dans l'expansion de l'impérialisme linguistique : « English linguistic imperialism is often advanced by such cultural activities as film, videos, and television » (Phillipson 59).

¹ Le Québec souffre les conséquences économiques, sociales et politiques à la suite du krash boursier de Wall Street, New York, de 1929.

Le prolétaire québécois

Speak White est lu, et ensuite publié, dans un climat de lutte politique qui va de pair avec la lutte linguistique au Québec, comme l'indique Gauvin :

Afin que le français soit reconnu au Québec comme langue de l'Etat, du travail et des communications, il fallait, selon Miron² et les rédacteurs du *Parti Pris*³, un passage obligé par le (sic) politique. D'où le militantisme et la dénonciation de ce qui, à plus ou moins long terme, risquait de devenir un *no man's langue* (28).

Speak White dénonce en public la condition de vie et de travail du prolétaire québécois. Une première lecture assez rapide de cette troisième partie du poème (citée ci-dessous en deux sections) révèle immédiatement deux classes distinctes : d'un côté, la classe dominante des « contremaîtres », qui « embauchent » et « donnent des ordres » à voix haute ; de l'autre, la classe des dominés distinguée par ses « machines », ses « outils » souillés d'huiles et de cambois, ainsi que ses « jour(s) de grève » :

un peu plus fort alors speak white
haussez vos voix de contremaîtres
nous sommes un peu durs d'oreille
nous vivons trop près des machines
et n'entendons que notre souffle au-dessus des outils
[...]
oui quelle admirable langue
pour embaucher

² Gaston Miron (8 jan. 1990-14 déc. 1996) est poète, éditeur québécois, et un des fondateurs des Editions d'Hexagone, la première maison d'édition dédiée uniquement pour la poésie québécoise. Miron est à l'origine de l'idée de consacrer une nuit entière à la lecture de poésie.

³ Magazine politique et culturel fondé en 1963.

donner des ordres

fixer l'heure de la mort à l'ouvrage

Dans le but de mettre à la lumière la condition de travail difficile des ouvriers québécois, Lalonde s'attarde sur des détails assez précis. Ils « **viv(ent)** [je souligne] trop près des machines », ce qui prouve la longueur des heures passées à la manœuvre de technologie industrielle. Les journées de travail sont interminables (« rentrer chez-nous le soir/à l'heure où le soleil s'en vient crever au-dessus des ruelles »), et fort pénibles (« fixer l'heure de la mort à l'ouvrage »). En outre, les machines bruyantes entravent la conversation, comme l'indiquent les vers : « haussez vos voix/ ... nous n'entendons que notre souffle au-dessus des outils ». En fait, ceci prouve aussi que des discussions entre travailleurs essoufflés et affaiblis par des tâches dures sont pratiquement impossibles. Par ailleurs, elles semblent contribuer même à l'infirmité d'ouïe des travailleurs.

[...]

ah !

speack white

big deal

mais pour vous dire

l'éternité d'un jour de grève

pour raconter

une vie de peuple-concierge

mais pour rentrer chez-nous le soir

à l'heure où le soleil s'en vient crever au-dessus des ruelles

mais pour vous dire oui que le soleil se couche oui

chaque jour de nos vies à l'est de vos empires

rien ne vaut une langue à jurons

notre parlure pas très propre
 tachée de cambouis et d'huile

Dans le contexte d'une ère marquée par l'idéal de nationalisme québécois et la revendication d'un Québec indépendant de toute oppression surtout entre 1963 et 1970, ces vers touchent fort au poids imposé sur le prolétaire québécois. *Speak White* est un manifeste qui possède une voix, la voix de tous ceux qui n'en ont pas, ou ne peuvent se faire entendre, qu'ils soient au Québec ou ailleurs. En premier lieu, Lalonde présente son propre peuple réduit à un état de servitude, un « peuple-concierge » dont la langue, la culture, l'économie sont soumises à une tutelle anglophone. Sur cette toile de fond de prévalence d'impérialisme dans tout domaine, son poème ressort bien comme la voix de la protestation.

« **Speak white !** » : la langue universelle

Un examen attentif des vers cités ci-dessous montre que « speak white » n'est pas une invective unique aux anglophones colonisateurs du Québec. Lalonde révèle que l'injure s'applique, d'une manière ou d'une autre, parmi les Russes, les Allemands, les Américains, les colons d'Afrique et d'Asie, les Afro-américains :

parlez un français pur et atrocement blanc
 comme au Vietnam au Congo
 speak white
 parlez un allemand impeccable
 une étoile jaune entre les dents
 parlez russe parlez rappel à l'ordre parlez répression

L'injure « speak white ! » parmi les colons. Lalonde s'attaque à l'impérialisme français au Congo et au Vietnam où l'indigène est forcé de parler français, la langue de son colonisateur. Selon Phillipson, « dès la première phase expansionniste de l'impérialisme » [ma trad. 110], le maintien d'une hégémonie linguistique, socio-culturelle, et politique repose

entièrement sur la langue. Le vers « un français pur et atrocement blanc » s'appuie sur l'ampleur de l'exigence imposée sur le colonisé de parler la langue de son oppresseur, une exigence aux dépens de sa propre langue et culture. Lalonde souligne la cruauté de cet acte car, dans son poème, elle fait allusion au *Judenstern* (« étoile des Juifs »), le signe de haine et de discrimination qui a mené à l'extermination de plus de près de six millions Juifs par les Allemands nazis, pendant la Seconde Guerre mondiale.

Une réalité qui illustre davantage cette idée de crime sur le colonisé est donnée par Phillipson, dans le cas des colonisateurs français en Algérie. L'empire colonial français en-dessous de la Troisième République avait, dès le départ, l'objectif de « démocratisation de l'éducation » en France ainsi que dans les colonies. Dans ce sens, la conquête de l'Algérie s'est effectuée en trois phases, dont l'une au but proprement linguistique :

The third conquest will be by the School : this should ensure the predominance of our language over the various local idioms, inculcate in the muslims our own idea of what France is [...] to attach them to the Metropole by a very solid psychological bond, against the day when their progressive emancipation ends in a form of federation, as is probable... that they be, and they remain, French in language, thought, and spirit.

(114)

Au sujet de l'impérialisme linguistique anglophone et francophone, Phillipson souligne que des politiques de langue fondamentalement identiques sont toujours mises en place par les colonisateurs ; toutefois, elles diffèrent l'une de l'autre dans l'application. La recherche de Phillipson révèle, par exemple, que dans le cas de l'Inde, l'éducation des indigènes assure une tenue de très longue durée, si ces derniers sont formés en tant qu'interprètes. Ainsi, ils constituent une classe d'exploités à la disposition des anglophones, d'où l'idée d'atrocité de Lalonde : « une classe de citoyens qui sont Indiens en sang, en couleur, mais Anglais en goût, en points de vue, en morales, et en intelligence » [ma trad. 110]. Contrairement, Phillipson

note: « *the French were more singleminded in the prosecution of their language, more intolerant of the use of indigenous languages at any stage in education, and more effective in educating black men (and fewer women to speak the metropolitan language beautifully)* [surtout dans les pays arabes et ouest-africains] » (111). Ces exemples concrets mettent la lumière sur l'idée de « pureté et d'atrocité du français [la langue] » dont Lalonde se réfère dans son poème. Il est évident que c'est applicable pour toute forme d'impérialisme quel que soit le continent.

« **Speak white !** » dans le contexte russe. La langue russe est mentionnée dans le poème, en tant que langue de « répression », celle-ci au cours de la Première Guerre mondiale. Lalonde sans doute se réfère à la révolution russe où les Armées Blanches s'acharnent pour assourdir la voix des Bolcheviques, qui représente celle de la classe ouvrière russe. Il est à rappeler ici que la voix militante de *Speak White* s'écrit fort dans une ère de conflits linguistiques québécoises des fins des années (1965 à mi-1970), dans une atmosphère de révolte au Québec contre la puissance anglophone dans tout domaine, en plein idéal communiste alimenté par le FLQ. Dans ce contexte, l'allusion à la révolution russe qui marque d'ailleurs la veille du Communisme, porte énormément sur une vérité : que la voix d'un peuple opprimé est étouffée de la même façon que celle des Québécois a été par l'injure, « speak white ! ».

« **Speak white !** » dans le contexte étatsunien. Tout d'abord, comme indiqué dans les vers ci-dessous, Lalonde établit une comparaison des Québécois avec les Afro-américains qui subissent de la persécution et de la haine, à des dérives bien connues, à cause de la couleur de leur peau.

Speak white

c'est une langue universelle

nous sommes nés pour la comprendre

avec ses mots lacrymogènes
avec ses mots matraques
speak white
tell us again about Freedom and Democracy
nous savons que liberté est un mot noir
comme la misère est nègre
et comme le sang se mêle à la poussière des rues d'Alger
ou de Little Rock

Pour dégager cette idée plutôt cachée, la poète établit d'abord, comme base, les idéaux de liberté et de démocratie sur lesquels les Etats-Unis sont fondés : « tell us again about Freedom and Democracy ». Elle rappelle du même coup que ces mêmes idéaux étaient jadis adoptés par les citoyens de la Province du Québec du XVIIIe siècle. Cependant, dans le contexte de lutte et de résistance contre l'oppression des fins de 1960, elle ridiculise la réalité américaine : que dans un pays tel que les Etats-Unis où, soi-disant, liberté et démocratie règnent, « liberté est un mot noir /la misère est nègre ». Lalonde souligne, dans ce jeu de mots mordant, l'impossibilité et même l'hypocrisie, de parler de liberté tant que l'oppression des Afro-américains continue à exister. En outre, la liberté n'est jamais facile à atteindre, d'après les exemples de lutte que Lalonde présente par la suite dans le verset ci-dessus. Elle cite en premier la lutte de droit-civil de Little Rock, Arkansas, en 1953. C'est le cas fameux des tumultes associées à la ségrégation des « neuf de Little Rock », neuf élèves Afro-américains interdits, en début d'année scolaire, d'avoir accès aux écoles réservées strictement aux Blancs. La guerre d'indépendance et de décolonisation d'Algérie – deux phénomènes significatifs qui ont coûté aux Algériens entre 1954 et 1962 – sont deux exemples de révolte pour se libérer de la tutelle française. Tant que la liberté est niée, Lalonde conclut, la misère des peuples continue à régner !

En 1974, l'Hexagone publie l'explication donnée par Lalonde sur le rapprochement qu'elle voit entre la condition des Québécois et celle des Afro-américains : « *Speak White* », elle avoue, « c'est la protestation des Nègres Blancs d'Amérique. La langue ici (au Québec) est l'équivalent de la couleur pour le noir américain. La langue française c'est notre couleur noire » (Dostie *Lalonde*). Pour expliquer ce que Lalonde révèle ici, il est nécessaire de savoir quelles sont les convictions qu'elle partage avec Pierre Vallières, inventeur de l'idiotisme, « nègres blancs d'Amérique ». D'abord, bien qu'elle soit opposée à la violence de la lutte des « felquistes » pour la souveraineté du Québec comme dans le cas de Vallières, Lalonde soutient l'idéal séparatiste de l'écrivain marxiste. Dans le but de mettre en évidence l'oppression des Québécois en général, prolétaires ou pas, elle emprunte à Vallières la fameuse expression « Nègres blancs d'Amérique », aussi titre de son autobiographie fort contestée à sa parution en 1968. Comme le note l'Hexagone, en fait, « *Speak White*, c'est aussi un écho, un appui tacite au livre révolutionnaire de Pierre Vallières » (Dostie *Lalonde*). Ce dernier fait une remarque intéressante ; en fait, c'est l'idée centrale de son œuvre que Lalonde réitère dans son poème :

Être un nègre, ce n'est pas être un homme en Amérique, mais être l'esclave de quelqu'un. Pour le riche Blanc de l'Amérique yankee, le nègre est un sous-homme [...] Au Québec, les Canadiens français ne connaissent pas ce racisme irrationnel qui a causé tant de tort aux travailleurs blancs et aux travailleurs blancs des Etats-Unis. Ils n'ont aucun mérite à cela, puisqu'il n'y a pas, au Québec, de problème noir. La lutte de libération entreprise par les Noirs américains n'en suscite pas moins un intérêt croissant parmi la population canadienne-française, car les travailleurs du Québec ont conscience de leur condition de nègres, d'exploités, de citoyens de seconde classe. Ne sont-ils pas, depuis l'établissement de la Nouvelle-France, au XVe siècle, les valets des impérialistes, les « nègres blancs d'Amérique ... ? » (Vallières 61-62)

Cet extrait du livre de Vallières définit en détail l'idée d'équivalence entre la langue française et la couleur noire. Une idée qui jaillit de cette explication est le fait que le prolétaire québécois est « conscient » de l'injustice qu'il subit, d'où la nécessité d'une porte-parole comme Lalonde ainsi que d'autres militants de l'époque.

La solidarité

Il est intéressant de voir avant tout l'origine de cette notion cruciale de « solidarité » avec lequel Lalonde lie tous les vers qu'elle finit de réciter un soir de 1970 : « the concept... takes its roots in the fraternité of the French revolution, and this revolutionary class-consciousness follows solidarity through its history. In the first decades of the nineteenth century, fraternité began to be applied to workers... » (Kruidner 272). Le poème montre que la ténacité des militants québécois -- surtout contre une hégémonie linguistique anglophone puissante -- provient de deux sources : la similarité de l'expérience d'impérialisme avec d'autres militants, et le support échangé tout le long de la résistance.

Le « vécu collectif ». Quel que soit le continent ou l'époque, la langue d'exploitation, d'injustice, d'impérialisme est la toujours la même : « Speak white/c'est une langue universelle ». Lalonde note que tous ceux qui ont subi l'exploitation la reconnaissent, d'abord parce qu'ils « sont nés pour la comprendre », mais surtout parce que la liberté vient toujours à un coût sérieux et inoubliable : les « lacrymogènes » et les « matraques » dans les rues de Québec ou partout où le peuple résiste ; « le sang mêlé à la poussière » comme dans les rues d'Alger ; l'humiliation des « neuf de Little Rock » ; ou l'injustice et la discrimination subies par les Afro-américains. Tous ces exemples sont preuves que ces divers débats sociaux, malgré leurs répercussions émotives ou psychologiques, possèdent un élément unificateur : l'expérience est partagée :

In the 1981 *Cause commune : Manifeste pour une internationale des petites cultures*, for example, Michèle Lalonde and Denise Monière express and enact a solidarity that

imagines links between their separatist movement in Québec and other nationalist movement(sic) ... they write: 'notre intervention est théorique mais renvoie à un vécu collectif'... (Kruidenier 276)

Comme tout manifeste, le poème *Speak White* possède une voix que ne cesse de rappeler à tous ceux qui sont assujettis et exploités, que nombreux ailleurs sont ceux qui comprennent cette même langue d'oppression. Le poème « dénonce l'oppression subie par tous les dominés de la terre » (Gauvin 30).

« **Nous ne sommes pas seuls** ». Le dernier verset du poème *Speak White* cité ci-dessous s'adresse directement, en particulier aux deux oppresseurs principaux du Québec. Trois sections peuvent être distinguées dans ce verset, la première étant une adresse directe et courageuse, la seconde une réprimande qui d'ailleurs divise le poème en deux parties, et la dernière section qui, comme un vent de fraîcheur, donne de l'espoir. Les deux premières sections sont chacune discutées plus bas :

Speak white

de Westminster à Washington relayez-vous

Speak white comme à Wall Street

White comme à Watts

Be civilized

Lalonde cible en premier l'apogée du système impérialiste auquel le Québec ainsi que l'Opprimé en général est confronté : le Parlement britannique à son siège à Westminster ; le gouvernement fédéral à la capitale des Etats-Unis, Washington, DC ; à Wall Street, le quartier d'affaires central des Etats-Unis, le carrefour de toutes ententes ou relations commerciales. Comme si pour inviter ces trois puissances à alterner, entre eux, la continuité de leurs tâches d'exploiteurs et oppresseurs, elle ordonne : « Relayer-vous ! ». La poète mentionne également Watts, un quartier près de Los Angeles où, un an après la déclaration

du *Civil Rights Act* de 1964, les tensions raciales s'intensifient. L'émeute qui se déclenche conséquemment se prolonge pour plus de six jours et fait 34 morts en majorité Noirs. Le ton du poème atteint un crescendo sarcastique en particulier aux deux mots qui suivent, et en fait marquent l'élément central de ce dernier verset : « Be civilized ». C'est le vers le plus mordant de cette attaque verbale émise par Lalonde dans un ton puissant et un air sérieux. Il est également destiné certainement à évoquer le plus haut mépris. Par ailleurs, pour Westminster, Washington ou Wall Street, reconnus tous pour la modernité, la culture, la richesse, ou le fait d'être raffiné ou sophistiqué, c'est une revendication : elle porte sur la notion d'être civilisé dans le sens de faire plutôt preuve de justice envers l'autre ! Dans le cas de Watts, Lalonde semble lier l'existence de discrimination des Noirs au manque de civilisation des Etats-Unis de 1965 surtout dans le contexte de déclaration de la fin de la ségrégation raciale.

L'intensité des paroles d'une militante diminue dans ces dernières lignes du poème comme un decrescendo. La politesse feinte dans sa voix, comme au début de sa lecture du poème, revient. Bien que son ton satirique soit plus « palpable » strictement à l'écoute du poème, les termes mêmes qu'elle emploie reflètent une moquerie de l'accent des poètes connus, Milton, Byron ou Keats :

et comprenez notre parler de circonstance

quand vous nous demandez poliment

how do you do

et nous entendez-vous répondre

we're doing all right

we're doing fine

We are not alone

La porte-parole du Québécois projette son « parler », sa langue, comme étant aussi raffinée et aussi « polie » que celle de ses oppresseurs. En particulier à travers les deux premiers vers du verset cité plus haut, « comprenez notre parler de circonstance/quand vous nous demandez poliment », la poète peint l'idée que, malgré toutes les « circonstances » d'injustice et d'oppression qui auraient pu le pousser à se déchaîner, à réagir autrement, par ses bonnes manières, le québécois choisit de se montrer digne de respect. Elle s'appuie sur cette même idée à travers sa réponse dans les derniers vers, dans la langue archaïque anglophone, soit disant raffinée et polie : « we are doing fine/we are doing alright ». Lalonde s'assure de montrer que son parler devra également être maintenu au niveau de respect le plus élevé.

Par ailleurs, le point culminant de la récitation publique de *Speak White* repose dans ses derniers mots : « we are not alone ». Le *decrecendo* qui vient de marquer les vers précédents, culmine dans une sorte de soulagement : « nous ne sommes pas seuls ! ». En ces mots, s'énonce une détente sincère qui émane d'une conviction de tous les militants québécois : que, dans cette lutte contre l'impérialisme, il existe une solidarité perceptible avec tous ceux qui s'opposent, ailleurs dans le monde, et continuent à la résister :

De divers coins du monde, un courant d'attention sympathique et des messages d'encouragement fraternel avaient soutenu nos convictions et notre espérance lors de cette bataille référendaire... ces appuis sont venus moralement à l'aide. Contre la sensation d'échec et d'isolement, contre la rhétorique triomphaliste de l'adversaire ou son rapetissement... ils ont servi de rampart (sic) psychologique... (Kruidenier 276).

Ces paroles exprimées par Lalonde et Denis Monière, lors de la défaite du référendum du Québec en 1980, révèlent que le fardeau affectif que ressentent les militants est trop lourd, mais supportable grâce à cette solidarité internationale, en particulier sous forme de support moral et psychologique.

En outre, Lalonde transmet un message d'espoir d'une victoire collective. En fait, ces deux vers dans *Speak White* illustrent, d'une manière très belle, l'idée de triomphe imminent : « mais pour vous dire oui que le soleil se couche oui/chaque jour de nos vies à l'est de vos empires ». Reprenant la célèbre déclaration orgueilleuse de l'Empire britannique du XIXe siècle, « le soleil ne se couche jamais sur l'Empire britannique », Lalonde proclame le contraire. Elle voit le jour où le joug de l'anglophone en particulier, au Québec -- joug économique, socio-culturel, linguistique et politique -- sera rompu finalement. La lutte contre l'hégémonie est collective et la victoire assurée, et c'est là que repose l'espoir de tout militant, comme le démontre ce fameux poème de Lalonde, *Speak White* !

Conclusion

S'il existe une énonciation exprimée avec clarté sur la valeur que donnent les Québécois à leur langue, c'est celle d'André Belleau (1930-1986), essayiste québécois et fondateur de la revue *Liberté* : « Pour nous [Franco-Québécois d'héritage Canadien-français] (sic), ne pas parler français, cela veut dire ne pas parler du tout. Nous n'avons pas besoin de parler français, nous avons besoin du français pour parler » (Létourneau 88). Nous avons examiné plus haut, que Lalonde ne réagit pas tout simplement à l'attaque anglo-saxonne à sa langue, qui est au cœur de la définition de l'identité québécoise. Elle fait de son poème la voix de dénonciation du système hégémonique, un système global ciblé à attaquer la langue en vue de détruire l'identité de ses locuteurs. Aussi se sert-elle de son œuvre comme voix de libération de toute hégémonie, comme voix d'appel à la solidarité, mais aussi d'espoir d'une victoire imminente.

La poète militante qui a proclamé si fort cette soirée de 1970 contre l'hégémonie anglo-saxonne et américaine, contre l'attaque à son identité, ne verra une lueur d'espoir qu'en 1977, du moins concernant l'enjeu linguistique québécoise. De la Révolution tranquille en 1960 jusqu'à l'arrivée au pouvoir de René Lévesque en 1977, le Québec connaîtra des années

tumultueuses autour de la question de la langue et de la mise en place de lois et de droits linguistiques. Si les Québécois voient finalement le jour au sujet de leur langue, de leur identité, de l'inégalité ressentie en particulier dans le milieu du travail, cela ne sera qu'à la suite de la proclamation de La Charte de la langue française en 1977. À propos de cette loi, en fait, *Le Devoir*, quotidien d'information publié à Montréal, déclare : « ... The French Language has always been the language of the Québécois people... the instrument by which that people has articulated its identity » (Bourhis 46). C'est la Charte de la langue française, approuvée par 65% des francophones montréalais, qui permettra au Québécois de reprendre confiance alors que la francisation s'empare de plus en plus de tous les domaines et ainsi l'écart entre francophones et anglophones commence à disparaître. La lutte pour un statut puissant de la langue française ne peut être toutefois considérée achevée que si le Québec réussit à intégrer, en-dessous d'une politique d'immigration à la fois accueillante et rigoureuse, tout immigrant qui affranchit son territoire.

Chapitre 3

L'impérialisme linguistique américain au Québec :

Analyse critique du roman de Jacques Godbout, *Salut Galarneau !*

Introduction

L'identité linguistique québécoise, menacée par une influence culturelle provenant des Etats-Unis, subit, surtout dès les années mi-1960, une métamorphose culturelle et linguistique fort visible. Le roman de Jacques Godbout publié en 1967, *Salut Galarneau !* reflète une société transformée par conséquent. En outre, le roman représente le rejet, sinon la révolte du Québécois contre cette hégémonie étrangère, mais aussi sa quête identitaire profondément enracinée. D'abord, nous contextualiserons les termes « américanité » et « américanisation » afin d'évaluer en quoi la société québécoise de la foulée de la Révolution tranquille a été affectée par l'influence des Etats-Unis. En deuxième lieu, une analyse détaillée du roman *Salut Galarneau !* démontrera la réaction du Québécois contre cette influence subtile et rapide. Dans le contexte de *Salut Galarneau !* on examinera de près la prise de parole du romancier Godbout contre l'hégémonie, mais aussi l'affranchissement de l'écriture québécoise, tous deux en opposition de cette l'hégémonie américaine.

Américanité et américanisation du Québec

L'adoption d'un sentiment ou d'une conscience d'appartenance à un continent de taille et d'identité significatives comme l'Amérique, et en particulier les Etats-Unis, était une des idées fiables pour un Québec confiant de son essor économique des années 1960. Dans ce contexte, deux termes sont significatifs à l'analyse du roman de Jacques Godbout, *Salut Galarneau !* : « américanité » et « américanisation ». Boivin, chercheur sur la littérature québécoise, tente de situer le trajet du personnage principal dans le temps, et note que l'intrigue du roman se passe en 1967 (95). Une vue d'ensemble sur le roman et le langage de

Godbout est révélatrice d'une société métamorphosée à la suite d'une influence, ou plutôt d'une hégémonie américaine, idée traitée dans la présente thèse en profondeur ci-après.

L'historien québécois Lamonde fournit une idée assez générale sur le terme américanité qu'il définit précisément par cette « conscience d'appartenance au continent des Amériques et par les démarches entreprises pour assumer globalement cette réalité d'un monde nouveau à façonner » (Lamonde *Américanité* 23). Ainsi, dans son but de tracer l'origine de l'américanité, il note toutefois que la question à ce sujet « s'est posée dès le moment où des colons se sont établis dans la vallée du Saint-Laurent... S'américaniser, alors [à ce temps-là], c'est d'être d'Amérique » (23), en général d'être conscient de faire partie du continent. Le sens du mot reste le même aujourd'hui.

« L'américanisation », par contre, est le terme qui désigne la transformation d'une société majoritairement francophone suite à son acceptation de la culture de l'autre. Le terme désigne l'évolution même de l'américanité. Selon Aubé, c'est « l'acculturation » d'une société (469). Toujours au sujet relatif à l'américanisation ou à l'américanité, Beeraj et Balthazar notent que « les identités nord-américaine et états-unienne ont souvent tendance à se confondre ; en définissant une nouvelle identité québécoise, il n'est pas facile de discerner entre les deux » (62). Il est à noter ici que « états-unien » et « américain » sont deux concepts distincts. L'explication donnée par Van't Land aiderait à éviter toute ambiguïté entre ces deux termes : alors que le continent qui comprend le Canada, les États-Unis et le Mexique est l'Amérique, « états-unien » fait référence aux États-Unis seuls. En outre, Van't Land souligne que « [si] le Québec est par définition *américain* de par son appartenance au continent de l'Amérique du Nord, il n'est pourtant pas états-unien... » (47). Autrement dit, une identité américaine n'est pas strictement étatsunienne, et l'américanité se définit tout simplement comme « le degré d'infiltration de la culture américaine au sens de « états-unienne » dans la culture et donc la littérature québécoises » (47). Cette infiltration commence à s'épanouir

surtout dans la foulée de la Révolution tranquille. Comme je démontrerai, c'est cette américanisation que Godbout dépeint au travers du récit de son protagoniste, François Galarneau. Ce chapitre mettra au jour cette hégémonie culturelle et linguistique prévalente dans la société francophone du Québec des années 1965-1975, bien sûr à la lumière du roman de Godbout.

Le style « godboutien » : reflet du Québécois en révolte

Salut Galarneau ! est un roman où le personnage principal écrit, sous forme d'un journal de deux parties ou « cahiers », comme l'auteur les appelle, sur les hauts et les bas de sa propre vie. Étant donné la simplicité du langage de l'œuvre et même de celle de son héros, François Galarneau, il convient de se référer à ce dernier en tant que « François ». Par ailleurs, la singularité de *Salut Galarneau !* repose sur deux éléments importants : le ton humoristique qui rend le récit savoureux, et parallèlement le ton sérieux qui traite de la gravité de l'impérialisme linguistique américain au Québec. Le langage du protagoniste est naturel et ordinaire, parfois sec, satirique et vulgaire, et est doté amplement d'anglicismes, surtout dans la première partie du roman.

L'anglicisme « à l'égard du locuteur pourrait se définir comme la tendance à se servir sans restrictions (sic) des moyens linguistiques de l'anglais » (Bogaards 57). Godbout n'emprunte pas tout simplement de l'anglais, conformément à la définition générale du terme « anglicisme », mais expose un style unique d'omniprésence d'anglicismes dans le roman entier. Tantôt, il juxtapose des mots français et anglais comme dans « *Thank you merci, Come again au revoir* » (Godbout *Salut* 23), ou « *push, poussez* » (29). Tantôt, il utilise des expressions entières en anglais, « *Radio-Canada and all that stuff* » (58), « pas de dettes, pas de *listen-no-pay-later* » (34), ou, tout simplement, il mélange des formes diverses d'anglicisme : « au *last call* » (38), « soir *off* » (47), « une nostie (sic) de *clown* » (48), « le poêle à la *low* » (55), « faire du parking (sic) » (63), ou « un *hit and run* » (96). Bogaards

souligne « [qu'] au niveau de la langue même, l'anglicisme peut être défini comme l'ensemble des phénomènes et tendances qui traduisent l'influence de l'anglais sur le français » (58). Avec tact, ce style de Godbout met en relief l'idée centrale de l'influence d'une langue sur l'autre. Par ailleurs, malgré leurs sens ridicules, des traductions littérales d'expressions anglaises sont présentes dans le roman : « *Close Cover Before Striking*, baissez la tête avant de frapper » (Godbout *Salut* 24), ou ridiculise la traduction de *hot dog* en *chien chaud* (33). Godbout se sert de même du franglais qui d'ailleurs rend l'expression humoristique, comme par exemple dans une « lune... trop craoudée » (63), « un accent qui *shine* » (119), ou « boute-legger » (66). En outre, la mention de produits américains divers est omniprésente dans le roman : *Coca Cola*, *Levis*, *Pepsi*, *Chevrolet*, *chili sauce*, *ketchup*, *Colgate* ; la fameuse publication américaine, *Reader's Digest* (28) ; les super-héros de bandes dessinées américaines, dont Superman (70) et Batman (59) ; l'image connue du studio américain Disney, *Donald Duck* (31) ; ou les personnages américains célèbres comme Frank Sinatra ou Fred Astaire (70). Aussi, le romancier joue-t-il avec les mots : « moutarde French » pour dire « french mustard » ou « Ketsup Heinz » pour « Heinz ketchup » (33).

À premier coup, il ne serait sans doute pas étonnant que le lecteur de Godbout soit confus ou désemparé face à un mélange hétéroclite de termes ou d'expressions bilingues, et d'idées incohérentes en apparence. Par contre, ce fatras « godboutien » donne au roman un ton fort surtout au sujet de la prévalence et de la prépondérance américaines au Québec. L'effet écrasant de cette présence américaine sur la langue et la culture québécoises est peint dans *Salut Galarneau !* Phillipson note qu'une des caractéristiques de l'impérialisme linguistique est « sa puissance de s'infiltrer dans toutes sortes d'impérialismes » [ma trad. 53]. On peut constater cet impérialisme pour deux raisons : l'une est « son association à la langue comme véhicule de transmissions d'idées » [Phillipson, ma trad. 53]. L'autre raison est liée à l'idée que « l'impérialisme linguistique est un des éléments fondamentaux de

l'impérialisme culturel » [Phillipson, ma trad. 53]. Godbout met à la vue de son lecteur une société qui abonde de tous produits américains disponibles, une culture en métamorphose, et une langue qui, par conséquent, se transforme dans l'usage quotidien.

Il reste à examiner de près comment cette influence si significative, culturelle aussi bien que linguistique, dans un pays en majorité francophone comme le Québec, pourrait affecter l'identité de ses citoyens.

Salut Galarneau ! et son auteur

Publié en 1967, *Salut Galarneau !* est le troisième roman de Godbout après *L'aquarium* (1962) et *Le couteau sur la table* (1965). Le trait commun aux deux premières œuvres de Godbout est le personnage principal errant : l'un part pour l'Afrique, l'autre pour un « parcours (du) territoire canadien de l'ouest à l'est » (Van't Land 51). L'errance se termine avec François Galarneau dans *Salut Galarneau !*

Une visite assez rapide dans la vie de Godbout révèle que le jeune Godbout eut un sentiment fort irrité envers son pays, qui provoqua en lui le désir d'un éloignement. Il s'installe en Ethiopie entre 1954 et 1957. Il avoue que la raison de cette courte absence du Québec est liée surtout à l'état de sa langue : « J'avais honte de notre langue ... Revenant au pays en 1958, j'appartenais à cette race de *retours d'Europe* qui embrassait le Québec du regard avec aux lèvres un 'Salut bande de caves !' retentissant » (Godbout *Ecrire* 141). Cette expression de dédain surtout envers sa propre langue est basée, entre autres, sur une conviction que dans une société « presque'Amérique » (Lamonde *ni avec eux* 78), essayer de « maintenir » la langue française est inutile. D'autre part, il « reconnaît que parler français en Amérique « c'est la plus grande connerie, la *faute* » (77-78). Selon Lamonde, sa position est plus ferme en 1965 lorsque, dans *Le couteau sur la table*, il avoue « plutôt qu'être Français, d'une façon personnelle, nous préférons maintenant être nous-mêmes, en français » (78), ce

qui révèle que le Québécois peut en fait assumer son identité québécoise. On examinera plus bas de près cette idée cruciale dans *Salut Galarneau !*

L'errance des personnages de Godbout prend fin dans *Salut Galarneau !* Dans ce court roman, Godbout situe son personnage principal physiquement au centre de Québec, et le met en quête de son identité. Le protagoniste représente le Québécois qui, en-dessous d'une dominance américaine insurmontable, se retrouve finalement parmi les siens, et cherche à retrouver son identité québécoise à travers sa langue et sa culture. Ainsi que révélé dans ce roman, Godbout partage son passé errant et son rapprochement éventuel au présent, tous deux éléments relatifs à ses romans : « mon acheminement ... me ramena du moi emprunté, étranger aussi, cultivé, classiqué (sic), galvanisé au moi simple de l'enfance » (Godbout *Ecrire* 143). L'enfance dont il fait allusion ne pourrait signifier rien d'autre que l'identité initiale, québécoise que son personnage principal se met à chercher. Godbout souligne cette idée ainsi : « qu'à mesure que mes romans se situaient plus près du pays, c'est-à-dire de la Côte des Neiges, je me rapprochais des valeurs québécoises de mon enfance petite bourgeoisie » (143).

Echos autobiographiques de Godbout

Tout d'abord, le titre du roman de Godbout symbolise, dans sa forme de salutation amicale, une invitation à une relation. Le ton du titre paraît jovial et promet une lecture agréablement engageante ; en même temps il donne une apparence d'appel au lecteur, à un rapprochement avec le personnage principal, François. Ce dernier est audible dès le début de son récit et fait preuve de transparence sur la question de son identité. Un détail qui est digne de mention au sujet de l'identité ici serait, tout d'abord, le patronyme de ce héros de Godbout « proche des mots *Français* et *France* » (Renault 11). Associées à cet élément sont les longues et nombreuses lettres en provenance de Paris où Jacques, frère aîné de François, fait ses études. Dans le contexte de quête d'identité, ces détails pourraient se rapporter au

Québécois qui cherche à s'identifier par son héritage français, sa langue et sa culture françaises.

En outre, il est évident qu'à travers certains détails Godbout se rapproche de son personnage. En particulier une des scènes où François exprime son désir de s'évader du milieu où il réside illustre cette idée. Ce passage détaillé du roman où François fait « l'inventaire de (son) âme » (Godbout *Salut* 59) marque profondément le moment où le héros questionne qui il est. Ceci est, en fait, une occasion où l'auteur permet à son lecteur d'entrer dans le monde de son protagoniste. Retrouvé seul, François se remémore d'un amalgame de choses incohérentes, chacune provenant de tous les coins du monde : « ouvre-bouteilles allemands », « capotes anglaises », « décalques de Batman » pour bien sûr dire états-unien, « plombs pour carabine tchèque », « fleurs de papier japonaises » (59). Là, François exprime le désir « de sacrer le camp » (59) comme si pour s'éloigner de ce creuset de races et de cultures du Québec des années 1960. Il semble vouloir échapper à cette société multiculturelle où il perd son identité québécoise, s'éloigner afin de pouvoir se retrouver en tant que Québécois, ou Québécois-français. Parallèlement, la vie personnelle de Godbout lui-même reflète ce désir identique de s'éloigner : d'abord d'un passé qui l'a arraché de « ses racines québécoises » lorsqu'il était jeune (Godbout *Ecrire* 141). Plus tard, c'est sa brève introduction à la littérature québécoise qu'il regrette d'avoir découverte tard ; ce fait l'enrage et le pousse à un détachement de sa société. Il avoue dans un entretien : « ...le premier auteur dont j'appris l'existence fut Yves Thériault, à la radio, et le second (il était déjà tard, j'avais dix-huit ans) fut Françoise Loranger qui avait écrit *Mathieu...* » (141). Par ailleurs, il réagit avec véhémence au souvenir d'une adolescence qui l'a fait baigner ensuite dans la littérature uniquement française de Gide, Camus ou Sartre, et l'a ainsi coupé de toute occasion de connaître des auteurs québécois (141). Cette perspective aide à comprendre pourquoi

l'errance de François s'arrête dans *Salut Galarneau !* : c'est à Montréal que François tâche de retrouver ses racines ; c'est là aussi que commence le long trajet en quête d'identité.

Quête identitaire dans un Québec américanisé

Salut Galarneau ! est, selon l'auteur, « son premier roman heureux » où, il avoue qu'il a enfin dévoilé le « personnage merveilleux qu'est François Galarneau » (Godbout *Ecrire* 142). Ceci explique sans doute pourquoi il donne à son œuvre un titre assez unique, une sorte de voix, une salutation : « Salut ! Galarneau ! ». Ce nom québécois porte le sens de « soleil » dans cette famille de trois jeunes « vampires ». Jacques l'explique à son amie, Marise : « Salut, Galarneau ! Bonjour, Soleil...notre père à tous c'est le soleil ; il s'appelle Galarneau lui aussi, comme nous » (Godbout *Salut* 58). L'idée de jouir de la jeunesse entre trois Galarneau – de ce fait, « Jacques-Soleil », « Arthur-Soleil » et « François-Soleil » – est évoquée. Aussi sont décrites une intimité entre trois frères « heureux, innocents » (89), qui vont « partout bras-dessus, bras-dessous » (89) et une complicité « contre ceux qui n'aimaient pas (leur) façon de vivre » (89). Ils trouvent la joie dans leur relation très rapprochée, comme d'ailleurs l'admet le plus jeune, François : « Paul Godin [un camionneur] (sic)... quand il avait douze ans, il voulait entrer chez les vampires, mais nous, on était exclusifs comme de grands appartements » (56). En outre, au travers des lettres de Jacques en France à François toujours à Montréal, Godbout continue à dépeindre une relation fraternelle toujours proche. Le ton, la régularité, la franchise, les mots encourageants en font preuve. De ce fait, dans le cadre de la vie personnelle du protagoniste, le titre porte, avant tout, le sens de joie que les trois jeunes Galarneau ressentent lorsqu'ils se retrouvent.

L'homme errant de la suite des deux premiers romans -- *L'aquarium* en 1962, et *le Couteau sur la table* en 1965 -- est installé en plein Montréal, d'après les premiers paragraphes de *Salut Galarneau !* Dans une des discussions relatives aux souvenirs d'enfance de son grand-père, François le décrit comme quelqu'un « qui adore se rappeler sa jeunesse »

(44). Au sujet de ses propres souvenirs, François se demande d'abord ce qu'il aurait à dire, sans doute à la prochaine génération :

Est-ce qu'un jour, quelqu'un va me dire : Galarneau, c'était comment dans ton temps ? Dans mon temps ! ... Dans mon temps ! il restait encore un cheval debout... Dans mon temps, dans mon Amérique à moi, pour être heureux, il fallait être riche, très riche ou instruit, très instruit, ou crever ou crever des bulles, des rêves, des si. On pouvait écrire des livres aussi. (44)

Cette réponse où il se réfère à son pays, « mon Amérique à moi » peut facilement amener à conclure qu'il est sans doute de ceux qui ont « consenti » à l'américanité du Québec. Son ton en apparence incertain et triste, et sa répétition de « dans mon temps » suggèrent, néanmoins, le contraire. Une explication fort possible est le fait que le jeune Québécois se trouve dans une société francophone de la seconde moitié de 1960 imprégnée de valeurs américaines. François prend conscience qu'il appartient maintenant à une culture où la joie de l'homme ne dépend plus de ses relations avec les siens. Le plaisir de vivre, dans le Québec moderne de François, dépend des choses qui lui manquent -- jeune Galarneau, simple propriétaire d'un *stand* à hot dog -- à savoir, la richesse et l'éducation.

La période où la question d'identité est ressentie par le héros de Godbout peut être située temporellement ici. Des études montrent, qu'en premier lieu, les « Canadiens français » de la première moitié du XXe siècle attribuent l'influence des Etats-Unis au « continentalisme ». Selon Dupont, par exemple, « continentalisme » signifie le rapprochement géographique des deux pays, et conséquemment « [l'inévitabilité] de l'intégration du Canada français [du Québec] à la vie nord-américaine, et donc à la modernisation [le modernisme] ... considérée comme un système de valeurs ou une vision du monde » (53). Dupont révèle comment le Québec justifie son rapprochement aux Etats-Unis juste avant le lancement de la Révolution tranquille : « Le Canada-français s'enlise dans des oppositions

binaires, moderne et traditionnel, Français et Américain (sic), Québec et Amérique, qu'il sent à la fois la nécessité et l'impossibilité de surmonter » (53). C'est donc dans cette époque particulière que François fait face à la problématique d'identité.

Quand le personnage de Godbout erre à Montréal, il essaie de se rapprocher de son origine québécoise. Présent dans un Québec des années 1960 majoritairement francophone -- mais où le français ainsi que la vie sociale sont presque engloutis par une culture étrangère -- François représente le Québécois confus en son identité : est-il Québécois-américain, Québécois-français, ou Québécois tout court ? En quoi cette nouvelle culture a-t-elle influencé le Québécois ? Essaie-t-il d'en échapper ou d'y consentir ? Le Québécois essaie de « se retrouver », mais il devra passer par différentes phases, comme illustré par le chemin entrepris par François. La première étape est un rejet de l'Autre par François, que ce soit l'Américain ou le système américain. Ensuite, il traite sa propre quête identitaire à travers l'Autre ou même à travers son propre rêve. La phase finale consiste au repli du héros sur lui-même : il s'enferme derrière un mur et s'engage dans une « vécriture » qui précède un affranchissement de vainqueur.

Rejet de l'Autre

Rejet de l'Américain. *Salut Galarneau !* s'ouvre dans le présent d'une scène quotidienne du personnage principal, François Galarneau. Godbout déclare, « géographiquement parlant, le *stand* de Galarneau est situé dans l'île Perrot, à côté de Montréal : Me voilà donc en plein Québec » (Godbout *Ecrire* 142). Dans cette scène du début du roman, François ne fait pas l'effort de s'engager avec ses clients, contrairement à son habitude. Ce jour-là, il fait face à des Américains en provenance d'Ontario en vacances dans sa ville (Godbout *Salut* 13). François, leur « premier Québécois sans doute » (13), tient à distance ces clients qui s'approchent tout d'abord de ses produits. Un problème se pose : les Américains veulent lui parler en français, mais François « les laisse se ridiculiser, ne les encourage pas, ne les

décourage pas non plus » (13). Dans cette toute première scène, l'auteur ne fournit aucun détail sur une communication verbale évidemment à sens unique. Il est toutefois facile de déduire que la réaction de François est typique du « native » qui tente de protéger sa langue, sans doute parlée, en ce cas, avec un accent anglais. Il s'agit d'un refus froid de s'engager dans une conversation, un rejet lié à une « attitude défensive » du Québécois contre ce qu'il considère son « colonisateur ».

Cette idée de colonisation n'est pas neuve à cette époque où l'identité québécoise semble brouillée, bien entendu à cause du poids d'une nouvelle culture étrangère. Dans la société réelle entre 1960 et 1980, les réactions concernant cette domination, toutefois, différaient d'un Québécois à l'autre. Pendant ces deux décennies, « on considérait la société québécoise/canadienne-française comme étant dominée, exploitée ou colonisée, ou les trois à la fois, par une élite nationale, par le Canada anglophone et/ou les Etats-Unis » (Dupont 54). D'un côté, pour les littéraires préoccupés du futur du Québec, ce qui est attaqué est « la francité [fait français, langue française, racines françaises, etc.] » qui, à leur avis, est « la base de laquelle devait s'édifier la société québécoise moderne... » (54). D'autre part, certains ont choisi une voie différente ; le personnage de Hénault dans *Salut Galarneau !* propriétaire québécois d'une pharmacie, par exemple, représente le Québécois qui a livré sa langue à l'influence extérieure. Les paroles de François, exprimées avec dédain à son égard, soulignent cette idée : « C'est Marise qui est allée chercher... chez Henault's Drugstore (il aurait pu appeler ça la *Pharmacie* Hénault, le sacrement, mais il est tellement content, Hénault, de savoir parler anglais que si sa femme lui dit : je t'aime plutôt que *I love you*, il ne peut plus bander. Colonisé Hénault...) » (Godbout *Salut* 59). Le héros du roman ne se retient pas d'exprimer son mécontentement envers cette assimilation à l'américanité qu'il rejette avec ardeur. Hénault reflète l'attrait et même le consentement à cette américanité séduisante. Cette attitude de la société québécoise va parfaitement à l'encontre de ce qu'est l'américanité

dès le départ, « un concept de résistance ou de refus... dans le processus d'acculturation par lequel la culture étasunienne influence et domine la culture autant canadienne que québécoise » (Gagné 47). À la base de ce consentement existe toujours la quête d'une identité.

Rejet de l'état d'esprit américain. Le thème d'*instruction* ou plus précisément de l'éducation de l'individu du XXe siècle domine le récit de François. Pour ce dernier, le mot *instruction* ne peut être séparé de la notion d'*obligation*, ce qui rend l'expérience avec l'école peu désirable. Tout d'abord, l'école est un défi pour François dès son jeune âge, non pas par manque d'intelligence, mais parce que « les livres ne (lui) disaient plus rien. Elles ne (lui) parlaient plus, elles étaient comme des statues dans une chapelle » (Godbout *Salut* 14). Séparé de ses frères, Jacques en France et Arthur au séminaire, il ne s'intéresse plus à l'éducation, et en effet, « de mois en mois, les notes baissaient » (14). Ironiquement, le seul moment où quelqu'un s'intéresse à parler au jeune François solitaire, est pour lui demander « comment vont les études » (15), le sujet même qu'il cherche à éviter. Parallèlement, Godbout peint un jeune homme convaincu que le bonheur n'est ni dans l'éducation, ni dans le matérialisme, et pour emprunter les mots de François lui-même, ce n'est pas « l'argent plein le pot à sucre » (59). En fait, son esprit paisible, malgré le profit maigre du restaurant, en est la preuve : « Mais tu as la paix ! », auquel François répond tout court, « J'ai la paix ». Il trouve le bonheur plutôt dans la simplicité de la vie : « Quand je fais griller les hamburgers... l'odeur de la fumée me transporte » (41). C'est peut-être, selon François, dans la fierté de ce que l'un arrive à réaliser, aussi simple soit-il : « J'aime mieux mon château : *Au roi du hot-dog*, c'est moi le prince et le ministre » (42). C'est aussi dans l'épanouissement : « Mon frère Jacques a bien tourné... Mon frère Arthur a bien tourné... Moi aussi, j'ai bien tourné : je suis là au bord de la route, prêt à nourrir de mon mieux s'ils daignent s'arrêter, je suis le cuisinier du pays, leur fidèle serviteur » (74). Le bonheur est, d'après le jeune homme, même de ce que

l'un fait avec ce que la vie lui offre : « Quand je fais griller les saucisses, je m'imagine que c'est des curés qui brûlent. Je vais mes révolutions sur la bavette du poêle, c'est très efficace, je gagne chaque fois, je contrôle les référendums, j'attends qu'ils meurent tous et puis je nettoie la grille (42).

Ainsi donc, François a toutes les raisons pour réagir contre le système qui gère cette instruction *obligatoire*, et la culture qui s'en dégage. Pour lui, cette culture est « de la frime » car elle n'a fait de ceux qui se considèrent « instruits », « des laveurs de carreaux instruits » (42). L'intention de Godbout n'est certainement pas de s'opposer à l'éducation car il l'avoue, lui-même : « J'aurais pu être Galarneau si je n'avais pas un père qui voulait absolument que je termine mes cours classiques » (Morissette 55). Par contre, à travers cette notion d'*instruction obligatoire* Godbout peint un Québec dominé par des valeurs américaines où non seulement le bonheur est lié à l'éducation et à la richesse, mais celles-ci sont devenus les traits qui définissent le Québécois. Face à cette situation, François se révolte :

Pas d'instruction, pas d'ennuis, parce que, quand on est instruit, on veut comprendre, on rêve, on fait des plans, on lit, on est malheureux, on est inquiet. Les sacrements !

L'instruction obligatoire, c'est une idée de bourgeois, une idée de gens riches qui s'emmerdaient à se poser tout seuls des questions, sans toujours trouver la réponse.

(Godbout *Salut* 25)

Dans les premiers chapitres du roman, Godbout révèle la réaction du Québécois contre son « colonisateur » : il repousse toute influence à sa langue, à sa culture. Ainsi résiste-t-il au système culturel mis en place qui essaie de le définir, en tant que « colon », c'est-à-dire celui qui a consenti à une forme de domination culturelle.

Quête identitaire du Québécois

Quête identitaire à travers l'Autre. Dans son second « cahier », François se définit par rapport au style de vie de l'Autre, qui évoque en lui l'idée de « succès » dans le sens de

vivre l'*american dream*. Le point de départ pour l'analyse de cette idée est le luxe dont ses frères jouissent, un fait qui ne passe pas inaperçu au jeune vendeur de hot dog. D'abord, l'admiration envers Jacques pour son appartement placé en haut d'une colline, à « l'entrée chic, plein de fougères géantes... Une maison de scripteurs... tous des gens de spectacle... (qui) soignent leurs façades » (113). Ensuite, c'est le style d'Arthur lui-même qui le reçoit chez lui, habillé en « complet bleu foncé à rayures avec un mignon petit mouchoir rouge dans la pochette » (121). Concernant l'excès de la vie d'Arthur, par contre, il avoue :

Il ne faut pas croire que je n'aime pas Arthur... mais je vous jure que c'est parfois gênant d'avoir un frère qui se parfume sucré (sic), qui porte un bracelet d'argent, qui tient son hot dog comme si c'était la saucisse qui allait le dévorer. Il ne vient pas souvent à mon stand, je préfère ça parce que ça court vite, une réputation, quand on voit ses amis qui ont l'air de dames de Sainte-Anne toutes de frais rasées (sic). (120)

Ces paroles révèlent qu'à la lumière du style de vie des autres, François voit sa propre médiocrité. Néanmoins, Godbout met en évidence surtout l'impossibilité de son héros de s'identifier à cette société de riches, le grand défi que François débat et ne cesse de se ressasser : « ça ne doit pas vivre » (126), cité ci-dessous.

Dès le moment où sa relation avec Marise est rompue, suite à l'infidélité que cette dernière a eue avec Jacques, François se laisse emporter par un torrent de comparaisons de sa propre situation à l'autre, chacune portant sur son propre rabaissement. Chez Arthur, il ressent que « avec (son) costume de toile blanche, (il) n'a pas l'allure d'un visiteur, ni la gueule du frère d'un locataire » (113). Chez son frère aîné, il est plus dur envers lui-même, au point où il questionne sa propre masculinité : « je ne sais pas bien faire l'amour, je veux dire, je ne suis pas un champion comme Jacques... je n'ai pas de gants de vison pour la caresser, je sens la patate frite » (115). Ces comparaisons et les sentiments qui y sont liées peuvent mener à conclure que François, sans aucun doute, lutte contre l'infériorité, ce sentiment qu'il cache

sous le prétexte de maintenir sa distance de ce luxe dont il fait face : « [Jacques] ne vient pas souvent à mon stand, je préfère ça » (120). Toutefois, ce qu'il extériorise concernant son ami d'enfance Alfred met en lumière son sentiment le plus profond, en fait la raison même de sa quête d'identité : « il [Alfred] est entré à l'école de la police, il a un métier, c'est un serviteur instruit, il est l'ordre, la sûreté, **il est quelque chose** [je souligne]. Moi, je ne suis rien, je ne suis que le roi de mon terrain, d'une clôture de broche à l'autre » (108). Le « roi du hot dog », qui était fier d'être « le cuisinier du pays », l'individu « qui a bien tourné » d'ailleurs comme ses frères, lui qui jadis fut fier de son « château » (42), se rabaisse : « être quelque chose » devient une valeur forte absolument inaccessible pour le Québécois en quête d'une identité dans sa société américanisée.

Un des incidents qui aide à découvrir davantage ce personnage qui tente de se définir par rapport à l'Autre est le moment où il se retrouve face à un défi : le massacre au Congo dans un film qu'il vient de regarder avec Jacques et Marise. Le héros de *Salut Galarneau !* s'identifie comme étant « minable » et « salaud » par rapport à la souffrance des autres, et même pire à la vue de l'indifférence de ses proches à ce sujet : « Ecoutez [Marise et Jacques] », il s'exclame, « ça vous gêne que je vous le dise qu'on est des salauds comme les autres ? avec le ventre dodu pleins... alors que des millions de pareilles à nous autres qui crèvent de faim ? ... On est des minables, la belle société ! des parasites, des touristes d'à côté » (Godbout *Salut* 87-88). Ses paroles sont exprimées sans doute avec colère contre les autres, et un dégoût envers lui-même. Elles sont en même temps révélatrices d'une prise de position : une opposition à la société impérialiste, « égoïste » et matérialiste dans laquelle se retrouve le Québécois en quête d'identité.

Quête identitaire à travers le rêve. Le tout premier aperçu du rêve de François se passe quand il imagine de devenir le premier ethnographe lunaire dans son stand lunaire, *Moon Shack* (63). À partir de ce détail – qui semble mentionné par l'auteur de manière

quelque peu désinvolte – Godbout introduit son lecteur à l'intérêt de François face à l'idéal américain des grandes entreprises.

L'auteur ne révèle les détails de cette vision future que plus loin. Pour l'instant, retrouvé seul, abandonné par Marise et Jacques, François prend une décision sérieuse qui l'aidera à oublier Marise, comme il l'avoue. Elle déterminera son destin dès ce moment : « Tu ne vas pas te laisser abattre. Tu vas faire quelque chose de *constructif*, Galarneau : il ne faut pas que Marise l'emporte, ce n'est qu'une petite partie de toi qu'elle t'a volée... » (118). Cette idée de faire quelque chose de *constructif* a un sens double. Le premier, traité ici, se lie au fait de réaliser son rêve de devenir, un jour, « le roi d'une chaîne de stands – pas seulement d'un autobus à frites sur le bord d'une route à l'île Perrot » (118). C'est la transformation d'esprit du « Roi du hot dog » du coin de la rue, au véritable « Roi du hot dog » à grande échelle. François commence à contempler l'idée de croître, de posséder sa propre entreprise ; c'est le grand rêve (*dream big*) du matérialisme américain. Il est à noter aussi que son projet porte un nom américain pour ainsi s'identifier au « rêve américain » (*american dream*). François établit son plan d'action :

J'ai fait des calculs ; j'avais déjà rêvé, quand j'étais avec Marise, de devenir le roi d'une chaîne de stands... d'avoir quinze, vingt autobus dans la province, un peu partout... j'étendrais mon royaume à pourcentage.... J'ouvrirais une école... j'aurais des spéciaux [de hamburgers] ... je n'aurais qu'à surveiller d'un stand à l'autre... Je pourrais même engager des Français comme cuisiniers... (118-119).

Comme si pour compléter un chaînon manquant à l'image de « l'Américain », l'auteur attribue à son héros un rêve ambitieux à la place de *l'instruction*, l'une des deux exigences. Il ne lui reste donc qu'à dévoiler son plan énorme d'investisseur, devant son frère Arthur, « le millionnaire presque ... en qui (il a) confiance » (120) pour pouvoir réaliser son rêve :

« Je veux lancer une chaîne de stands comme celui du *Roi*. Douze, quinze peut-être. »

« Un peu partout. À Trois-Rivières, en banlieue de Montréal, sur la rive sud... Avec les profits annuels. J'en ouvrirais un autre puis un autre. Tu vois comme les Howard Johnson aux États-Unis. »

« J'ai fait les calculs : Chaque autobus te coûte... Le terrain... L'installation de la cuisine... les annonces... les lumières... » (122-123).

Le but de François n'est pas d'impressionner Marise ou Jacques, ou même Arthur, mais de se valoriser auprès des siens. Or, un regard approfondi dans les démarches du personnage révèle davantage : François veut trouver une identité, mais à travers une mentalité américanisée : « Il faut être raisonnable, Galarneau, » s'est-il dit suite à sa relation rompue avec Marise, « je veux dire : regarde-toi et réfléchis un peu ... tu peux te mettre résolument à faire de l'argent » (118) ; il fait allusion à la richesse qui lui permettra de s'identifier encore plus avec l'Américain, et se considérer en l'occurrence, un Québécois-américain.

Chose plutôt curieuse, Godbout fait une allusion plutôt subite au « Canadien français » en pleine description de son projet. Cette référence singulière dans tout le roman est faite dans le contexte du désir le plus profond de François, ici en tant que Canadien français : de « reconquérir (son) pays » (119). Au travers de l'image de reconquête économique par le biais d'un « projet d'envergure nationale » de chaînes de stands, Godbout semble vouloir démontrer une idée significative : que le désir le plus profond du Québécois-français est de « décoloniser » son pays de l'influence hégémonique étatsunienne. Ceci n'est toutefois possible que si le Québécois arrive à se libérer des valeurs américaines qui l'ont écrasées : « être quelque chose » c'est-à-dire, instruit et employé comme Alfred, l'ami de François, ou « faire quelque chose de positif » ou « constructif » comme un grand projet de stands à hot dog. Malheureusement, aucune des attributs de l'américanité ne sont accessibles

au Québécois en quête d'identité. Il reste à examiner où François aboutit dans cette quête, l'image d'une poursuite identitaire québécoise individuelle et collective.

Le choix de l'isolement

La longue poursuite de François d'une identité définie -- soit à travers son propre rêve, soit à travers le style de vie de l'Autre -- se trouve dans une impasse. Les mots du jeune homme ci-dessous illustrent une situation précaire :

Je n'ai pas de mémoire. Stie. Un homme qui n'a pas de mémoire [manque d'intelligence], ça ne doit pas vivre ; un homme qui ne comprend pas tout ce qu'il lit [manque d'instruction], ça ne doit pas vivre ; un homme qui ne comprend pas tout ce qu'il lit [manque d'attention dans ses calculs pour mettre sa chaîne de hotdog sur pieds], ça ne doit pas vivre ; un homme qui ne gagne pas dix mille dollars par année [manque de richesse]... ça ne doit pas vivre. (126)

François se replie sur lui-même, et l'introspection ouvre ses yeux à sa propre médiocrité. Ce qui est intéressant, toutefois, est le fait qu'il essaie d'analyser sa situation du point de vue de l'Américain, c'est-à-dire selon la perspective des valeurs américaines auxquelles il a essayé de s'assimiler.

Il est clair qu'en dessous d'une hégémonie culturelle et linguistique, la survivance du Québécois est en danger, à moins qu'il ne cède à l'acculturation. Les paroles de François ci-dessous sont indicatives de l'état d'esprit du Québécois qui, dans son propre Québec maintenant fort américanisé, est désespéré après toute tentative d'acquérir une identité. Un enfermement derrière un mur devient, dès lors, la solution inédite à laquelle François parvient. La notion de faire « quelque chose de positif, de *constructif* », à laquelle François fait allusion plus haut, devient applicable ici, physiquement (125).

Le mur. À première vue, la décision de François de se faire emmurer, derrière ce mur qu'il finit par appeler un « tombereau à ciel ouvert » (136), semble être une blessure qu'il s'est lui-même infligée :

Galarneau, tu vas te clôturer, tu vas vivre face à toi-même, ça t'apprendra. Plus question de rêver, d'ethnographier, de voyager, de chanter : tu vas t'enfermer dans la maison, tu garderas des caisses de biscuits ; quand elles seront vides, tu feras comme Martyr, tu cligneras des yeux en attendant de mourir. (123)

Dans une lettre qu'il adresse à lui-même plus tard de derrière sa « clôture », néanmoins, François explique l'idée d'être protégé du monde extérieur, grâce au mur, mais aussi d'y être séparé (132). Dans ce concept d'isolement, Godbout illustre deux idées importantes : d'une part, c'est la séparation de son protagoniste de ce monde qui l'a rudement déçu et vexé, comme en témoigne en particulier son intimité avec Marise, rompue suite à son aventure avec Jacques, son frère aîné. D'autre part, il s'agit de l'enfermement de François sur lui-même, comme si pour protéger son identité québécoise, d'une société forte américanisée par sa mentalité, qui l'a aussi rejeté. Par ailleurs, cet isolement mène François à une prise de conscience non seulement sur sa situation personnelle mais aussi sur la société dont il a toujours fait partie. D'abord, pour la première fois, il se rend compte que « le plus *constructif* aurait été de (se) remettre aux études pour tenter d'aller à l'université de Montréal » (126). Au travers de cette remarque, Godbout ressort l'aspect brutal de l'influence culturelle américaine sur les Québécois : une acceptation de soi-même basée (i) soit sur l'approbation et la valorisation des autres, (ii) soit sur sa propre réussite.

Godbout introduit son lecteur à l'idée de liberté dans la vie quotidienne du Québécois. Son héros, par exemple, compare son enfermement volontaire au monde libre de l'extérieur, et déduit que ceux de l'autre côté du mur ne sont pas aussi libres qu'ils le prétendent. En fait, d'après François, « (ils) ne savent pas qu'ils sont malades. Ils ont la diarrhée des sentiments,

et personne pour les soigner... » (140). Mis en évidence par l'auteur, ici, est le fait qu'en dessous de cette hégémonie au Québec, où le matérialisme et le capitalisme américains abondent, où la richesse et l'éducation promettent le bonheur et définissent le succès, le citoyen québécois ne bénéficie de rien. L'idée significative qui ressort de la remarque de François ci-dessus est que le Québécois ne reçoit, en échange, que la solitude et l'apathie envers son frère. En outre, la conscience éveillée, maintenant retrouvé seul dans un enclos coupé du monde, François éprouve son sentiment le plus franc contre la prépondérance américaine au Québec. Ceci explique pourquoi il a toujours réagi auparavant, sans doute avec colère, rehaussé chaque fois par des points d'exclamation : « Stie. Société de pourris ! » (126), et « Maudit pays ! » (141). Il s'exprime d'un ton satirique, toutefois mélangé à la fois de nostalgie et de regret : « Ils ont raison. Les Américains, ça pense à tout. C'est un grand peuple, une belle nation. Si j'avais été instruit, je me serais fait américain. Si j'avais été américain, j'aurais été instruit. Puis riche. Marise m'aurait aimé » (142-3).

La télévision. Il est clair jusque-là que l'image du mur évoque le détachement de tout ce qui provient de l'extérieur. Nonobstant, Godbout donne à la télévision une prééminence même à l'intérieur de l'enclos, ce qui démontre que le public québécois ne peut échapper à cette influence énorme sur sa vie quotidienne, sa culture, sa langue. À l'encontre de son but initial de se faire emmurer hors de vue ou de contact, François convertit la télévision en sa compagne fidèle, la laissant toujours allumée. Godbout qui est fort convaincu que « la télévision est l'opium du peuple » (Nguyên-Duy 78), souligne ainsi l'énormité de l'influence de ce média américain sur la société québécoise.

En outre, l'allusion aux annonces publicitaires auxquelles François tient est fort visible dans le récit. Elle sert de base à l'auteur pour ridiculiser la réaction d'une société insensible à une intrusion néfaste dans leur vie privée, leur culture, leur langue, et leurs convictions, à travers ces médias. En premier lieu, le héros dans l'enclos se laisse ensevelir

par les annonces publicitaires de produits de nettoyage ou d'hygiène, au motif qu'elles sont vraies ; par contre, les émissions culturelles ou les reportages sont, d'après lui, tous faux, et en fait les moyens fiables pour « mieux connaître ceux de l'autre côté du mur » (Godbout *Salut* 143). La réalité est, sans ambages, que « la télévision est une manifestation achevée d'une hégémonie technologique mettant en péril le sens de la collectivité... qu'elle menace la survie de la culture et ses diverses manifestations » (Nguyên-Duy 77). Dans ce contexte d'hégémonie culturelle par les Etats-Unis, l'approche stratégique ciblée sur les foyers québécois est mise en place avec les émissions occupant en majorité les heures de grande écoute (Lamonde 75).

En second lieu, Godbout ridiculise ceux qui sont inconscients de l'objectif primordial d'annonces publicitaires : en priorité, de promouvoir, de convaincre, en somme d'avoir un impact aussi culturel que linguistique sur la société ciblée. Les mots de Godbout ci-dessous, dévoilent d'un ton plutôt ironique, une société qui prétend avoir profité de l'influence médiatique, « purifiée » par conséquent ; or, en réalité, c'est un monde privé de « justice et de vérité » (Godbout *Salut* 147), comme François le précise : « ce sont des gens propres, lessivés, à la recherche de toute tache d'une pureté merveilleuse, de l'impeccable blancheur, de l'implacable purification. Ils sont comme Jean-Baptiste le Précurseur : ils se lavent tous les jours et se poussent dans l'eau de Jourdain » (143). Nguyên-Duy conclut que « les téléspectateurs sont les victimes de ce mass média, et que la télévision québécoise et donc, par extension, la société qui la produit et la consomme, sont victimes du monstre américain et de ses visées impérialistes » (77). Sous cette hégémonie culturelle américaine, le Québec essaie de s'identifier à son voisin, les Etats-Unis. Les paroles de Godbout lui-même, citées dans un article par Van't Land à ce sujet, éclaircissent cette idée :

Ils [les Québécois] n'ont pas besoin d'imiter bêtement ce qui se passe de l'autre côté de la frontière : ils sont américains comme d'autres ! Mais par un phénomène de

compensation, de séduction, et par ignorance, les trois quarts des gens qui se comportent de cette manière sont purement ignorants de ce que c'est d'être états-uniens. Ils vont revenir de leur illusion et de leur ignorance. C'est une question d'étape dans la quête de leur identité. (47)

Le romancier souligne l'importance d'être soi-même en tant que Québécois. Le protagoniste de *Salut Galarneau !* qui se rend compte qu'il vit dans une telle société, trouve que le seul moyen d'échapper à la prétention et l'hypocrisie serait d'être *constructif* (Godbout *Salut* 147). Il s'exclame : « ils [Marise et Jacques] m'ont parti (sic) dans l'écriture comme un sacrement de hors-bord aux régates ? Je vais les éclabousser ! » (147). Ainsi, François se lance dans l'écriture qu'il a toujours aimée, mais pour écrire cette fois-ci avec une perspective du monde changée. Le mur qui a d'abord projeté l'idée de rejet du monde extérieur, du repliement sur soi-même, devient par la suite l'image d'une tentative de « se retrouver », cette fois-ci, avec soi-même.

L'écriture

« L'ethnographie » fait partie de la vie de François. Sa passion d'écrire ne se limite pas à son stand au coin de la rue ou à sa chambre, mais domine aussi ses rêves d'Afrique, d'Amazonie, ou même de son stand imaginaire sur la lune. Si Jacques et Marise ont eu une influence positive sur François, c'est que tous deux, et surtout Marise, l'ont encouragé à continuer à écrire. Bien que Godbout n'offre aucune indication en particulier sur le sujet de l'écriture en soi, son protagoniste adopte le rôle significatif d'écrivain dans le roman entier. Le récit, présenté sous forme de deux « cahiers », est le parcours de la vie de François.

François écrit au fur et à mesure qu'il vit chaque moment, un processus qu'il appelle « vécrire ». Il l'explique à son ami d'enfance, Alfred :

« Tu sais Alfred quand on écrit quelque chose qui nous est arrivé, c'est comme si on le vivait une fois encore avec toutes les émotions, presque... »

« Qu'est-ce que tu écris, François ? »

« Ce qui me passe par les oreilles, par les yeux, par les souvenirs... » (108).

Selon François, « vécrire » est aussi une expérience personnelle à la fois agréable et exigeante, où l'écrivain est à l'abri de toute influence extérieure : « L'avantage, quand tu vécris (sic), c'est que toi le patron, tu te mets en chômage quand ça te plaît, tu te réembauches, tu élimines les pensées tristes ou tu t'y complais, tu te laisses mourir de faim ou tu te payes de mots, mais c'est voulu » (157).

Le récit de *Salut Galarneau !* se présente en tant qu'exemple d'une œuvre « vécrite », pour ainsi emprunter un terme « godboutien ». Le point saillant dans ce style d'écriture dont Godbout est originaire est, en premier lieu, qu'il fait de son roman un monde ouvert au lecteur. Le « je » du personnage principal et le ton d'un journal personnel composé de deux parties, les « cahiers », captent avant tout l'attention du lecteur. Ce dernier est encouragé à suivre de près toutes les pistes que prend le héros, et à éprouver chacun de ses sentiments. En outre, l'idée de « vivre » dans le processus d'écriture n'est pas limitée au présent, comme le signale François à Alfred ci-dessus. Godbout emmène donc son lecteur avec lui partout : à la joie et aux défis du passé, de la jeunesse et des relations de son héros ; à ses projets futurs, définis dans ses rêves à grande échelle comme celui d'accroître et de gérer de larges entreprises de stands de hot dog. Le lecteur suit le héros également dans son isolement, et ensuite fait partie de sa victoire : son affranchissement et sa libération complète.

La singularité du style « godboutien » réside dans le fait que le lecteur est invité à participer dans la tâche d'une écriture de roman à l'intérieur d'un autre roman. Cette mise en abyme a un effet marquant sur le lecteur à cause d'une qualité : Godbout attribue à son héros un rôle triple : le rôle de narrateur, le rôle de héros, et le rôle de l'auteur. Par ailleurs, il est utile de noter un élément important relatif au processus de « vécrire ». François le révèle à Albert : « Les mots, de toute manière, valent plus que toutes les monnaies » (157). Dans la

société québécoise des années 1960, devenue de plus en plus matérialiste, ces mots du romancier s'appuient sur la valeur ainsi que la puissance de l'écriture.

Libération du Québécois. L'enfermement est l'élément dominant de la deuxième partie du roman, et la libération n'en est pas moins. En premier lieu, une introspection mène le héros à comprendre que la « vécriture » est inséparable du contact humain, de l'expérience banale de tous les jours : « ... j'ai besoin de rencontres, de fleurs, d'hommes, mieux vaut être trompé qu'isolé, j'ai envie de parler, d'étreindre, de serrer des mains, de jouer aux cartes, de mentir à quelqu'un... » (156). Ultérieurement, François décide de franchir le mur : « ... j'emprunte l'échelle de Dugas, je fais un saut à l'hôtel *Canada* ... » (158). Godbout révèle ici que, suite à une prise de conscience face à la menace à son identité, le Québécois non seulement a le pouvoir, mais aussi le devoir de s'affranchir. Dans ce contexte, Godbout a soumis, dans un entretien en 1986, que

[Les Québécois] n'ont pas besoin d'imiter bêtement ce qui se passe de l'autre côté de la frontière : ils sont américains (sic) comme d'autres [appartenance au continent nord-américain] ! Mais par un phénomène de compensation, de séduction, et par ignorance, les trois quarts des gens qui se comportent de cette manière sont purement ignorants de ce que c'est d'être états-uniens. Ils vont revenir de leur illusion et de leur ignorance. C'est une question d'étape dans la quête de leur identité. (Van't Land 46).

Les paroles de l'auteur ramènent, d'un côté, au trajet pris par François dans sa quête d'identité qu'elle soit à travers l'Autre ou à travers ses propres rêves. De l'autre, ces mots soulignent l'importance d'une prise de conscience et d'un rejet collectif de l'hégémonie culturelle américaine. Un regard de près, afin d'examiner comment François évolue à cette prise de conscience, dévoile la difficulté du trajet. Le fier *native* du début du roman commence à comparer sa situation avec celle de ses frères et ses amis. Il conclut par conséquent : « je ne suis que le roi de mon terrain » (Godbout *Salut* 108). Profondément en

lui, il se vante de l'indépendance et la liberté d'être maître de soi-même : « j'aime mieux mon château : *Au roi du hot-dog*, c'est moi le prince et le ministre » (42). Godbout porte ce désir de liberté jusqu'aux dernières lignes de son roman où il dépeint l'image du Roi du hot dog enfin devenu Roi de son destin. Cette idée est accentuée davantage lorsque le soleil, que d'ailleurs le titre même du roman évoque, fait partie de cette dernière scène :

Le soleil d'automne se lève... monte droit devant la maison.... Il s'assied sur le mur, le soleil, il réchauffe notre carré de sol, il me regarde dans les yeux, il s'inquiétait peut-être de me voir lui préférer l'ombre. On ne s'était pas vus vraiment, depuis le départ de Marise Doucet, je le fuyais, mais plus maintenant... (158).

Et plus bas :

« À demain vieille boule, salut Galarneau ! Stie ! » (158).

L'image de la levée du jour, d'un commencement d'une nouvelle phase remplie d'espoir est évoquée dans l'allusion au soleil. François, dans la joie de cette liberté imminente, salue son père, le Soleil, mais ici c'est plutôt un accueil du nouveau destin. Avec certitude, Godbout souligne une affirmation identitaire du québécois, de sa langue, de sa culture.

Libération de l'écriture québécoise. Le récit dans *Salut Galarneau !* atteint son plus haut climax lorsque le héros décide de surgir de l'enclos où il s'est fait emmurer. La valeur de cet affranchissement repose dans sa proclamation : « je m'en vais porter mon livre en ville pour que Jacques, Arthur, Marise, Aldéric, maman, Louise et tous les Gagnon de la terre le lisent... » (158). Godbout peint la prise de conscience d'un individu en hâte d'annoncer un rêve finalement réalisé : partager sa « vécriture », c'est-à-dire son expérience vécue. Dans la perspective de la littérature québécoise qui, elle-même a été américanisée, cette scène porte un sens très puissant.

D'un côté, elle se réfère à l'expérience personnelle de Godbout qui a grandi dans un pays imprégné dans la mentalité américaine. Il révèle sa jeunesse et l'effet de la prédominance américaine ainsi :

... la base même de ma culture, de mon imaginaire, était des films américains. Je n'avais pas vu avant l'âge de 18-19 ans un seul film français et quand je les ai vus, je les ai trouvés exécrables. Je n'avais aucun système de référence. Je ne comprenais pas ce qui se passait à l'écran. Je m'étais identifié à Humphrey Bogard [acteur américain].... Pire : ces ombres curieuses parlaient un langage qui m'était étranger ! Je crois qu'à ce moment-là, je m'identifiais à l'élément dominant, sans me poser des questions. (Renaud 24)

Basé sur cette expérience de Godbout, la voix narrative dédouble avec la voix du romancier qui parle à son propre peuple sur la valeur de son identité québécoise. L'écriture représente la prise de parole de tout écrivain contre l'hégémonie culturelle et linguistique subie, un moyen d'instruire et d'aider tout québécois à prendre conscience de l'effet et même du danger de cette influence.

En outre, en guise d'analyse plus profonde de cette fin importante du roman, où François s'élançait son livre en main, il est utile de faire appel à une des recherches de Morency. Ce dernier explique que « les écrivains du Québec ont, depuis longtemps, été confrontés à la réalité nord-américaine, ainsi qu'à la force de rayonnement et d'attraction du voisin états-unien » (*Américanité* 44). Il révèle ensuite que les années 1960 et la première moitié des années 1970 ont marqué une période « d'affirmation identitaire » qui se reflète sur les œuvres de nombreux romanciers québécois. Il va de soi que Godbout fait de même à travers son roman, *Salut Galarneau !*

Étant donné la prévalence incontestable de l'influence étrangère des années 1960, Godbout ne prive pas *Salut Galarneau !* d'un léger flair américain. Cependant, il ne laisse pas

l'anglais dominer son roman, comme d'ailleurs le note Morency : « ...la réalité américaine est passée ainsi au tamis de la langue française, et se trouve du même coup affranchie de son inquiétante étrangeté » (*Américanité* 51). Ainsi, Godbout prend l'initiative d'un affranchissement de l'écriture québécoise. Avec tact, il consent d'un côté à l'usage de mots et d'expressions anglaises, et de mentions de produits américains. De l'autre, il situe la scène en plein Québec, et y place un personnage principal en quête d'identité. Or, il utilise un langage parfois vulgaire et familier au Québécois, mais aussi de nombreuses métaphores ou expressions québécoises : « je ne suis pas de ceux qui clouent les oiseaux aux érables » (Godbout *Salut* 74), par exemple, ou « un lys pur et blanc comme ton âme chère » (15), ou « humide comme crypte à miracles » (16). En fait, il serait intéressant de citer un détail intéressant à ce sujet dans un article du journal québécois *La Patrie* : « Le roman est écrit dans une langue très québécoise. Loin de sourciller, l'éditeur en a, paraît-il, été ravi. Et il n'a pas tenté, rassurons-nous, d'ajouter un lexique à la fin de l'ouvrage. 'S'il l'avait fait', lance l'auteur, 'je l'aurais battu' » (Morissette 55). *Salut Galarneau !* ressort éventuellement comme l'exemple d'écriture québécoise où s'effectuent un éveil de conscience, une affirmation d'identité, et le seul instrument de rejet de la dominance culturelle et linguistique américaine. Il n'est en rien exagéré de considérer *Salut Galarneau !* une œuvre de libération.

Conclusion

Louis Dupont, une des autorités sur le sujet de l'américanité québécoise, note que « l'américanité n'a pas été une des préoccupations de la Révolution tranquille », mais plutôt celle des érudits québécois des années 1960 à 1980 (54). Il note qu'en particulier les « littéraires » sont concernés de l'américanité des Québécois-français et de la société québécoise parce que « la langue est indissociable du territoire américain (sic) et du terroir québécois, ainsi que du devenir de leur société... » (54). Jacques Godbout est un de ces littéraires qui, se reflétant sur la vie quotidienne du Québécois, tentent de sensibiliser leur

société de la menace américaine à leur identité. Écrit dans un style unique dans son langage, son style, son ton humoristique, mais traitant un sujet sérieux, ce roman reflète à la fois la simplicité de la société québécoise, mais aussi la complexité de la situation linguistique face à cette hégémonie américaine cruelle.

Conclusion

L'impérialisme linguistique au Québec des années 1965-1976

Analyses littéraires de *Speak White* et *Salut Galarneau !*

Michèle Lalonde, eut le courage d'élever sa voix et de lire son poème *Speak White* en public, dans un climat de revendications linguistiques très intense de la fin des années 1960, et une influence anglo-saxonne devint intolérable. Toujours à la même époque, le romancier plus âgé, Jacques Godbout, à travers *Salut Galarneau !* élève le rôle de l'écriture québécoise dans un climat où la mentalité s'américanise de plus en plus. C'est aussi l'ère où « dans les textes littéraires, cette situation [la présence américaine] se manifeste avec force dans les genres les plus intimement liés à la sphère sociale, comme le roman et le théâtre... »

(Morency *L'américanité* 32). Lalonde et Godbout se tiennent sur la brèche pour un but commun : atteindre le public, le réveiller au statut de sa langue et à l'importance de la protéger, le sensibiliser. Toutefois, la singularité de l'œuvre de ces deux écrivains est liée au fait que chacun parle le langage même du Québécois : ils s'adressent profondément à son contexte, à sa vie quotidienne, à ses défis, et ainsi ils deviennent sa voix. C'est la voix du Québécois ordinaire qui crie, à travers ces deux œuvres, pour l'égalité, pour la justice, pour un statut assuré de sa langue, de son statut de citoyen québécois dans son état, le Québec !

Dans le but d'obtenir une compréhension beaucoup plus approfondie sur la situation linguistique québécoise, il serait utile d'examiner la littérature qui a servi de base au travail de Lalonde : le manifeste du poète français Joachim de Bellay (1522-1560), *Deffense et illustration de la langue francoyse* (1949). Lalonde note : « ... on ne peut espérer de comprendre le fin fond de la question [linguistique au Québec] sans l'aide de personne. C'est pourquoi j'ai décidé de remonter aux bonnes vieilles sources et d'aligner mon entreprise sur celle de Joachim du Bellay... qui sut venir à la rescousse de la Langue Fançoysse en l'année quinze cent quelque chose et bravement la défendit au risque de perdre son latin » (Lalonde

Défense 11). Ainsi, Lalonde reconnaît la contribution immense de ce travail de Du Bellay à sa propre défense de la langue québécoise. Une étude de l'œuvre de Lalonde -- écrite suivant le modèle de Du Bellay dans sa défense de la langue mais aussi dans son français archaïque et parfois assez difficile à comprendre -- aiderait à mieux comprendre la prise de conscience, les luttes et les législations linguistiques continues au Québec.

Œuvres citées

- Aubé, Mary Elizabeth. « Ni avec eux ni sans eux : le Québec et les États-Unis. » *Revue de Ni avec eux ni sans eux : le Québec et les États-Unis* par Yvan Lamonde. *Lettres Canadiennes*, hiver 1997/98, pp. 468-470.
- Beeraj, C. et Balthazar, L. « Le Québec et la culture américaine. » *Québec français*, no. 98, 1995, pp. 62-68.
- Behiels, Michael D. « Relations Francophones-Anglophones ». *Encyclopédie canadienne*, 8 fév. 2006, www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/relations-francophones-anglophones/.
- Bogaards, Paul. « 5. Définir l'anglicisme. » *On ne parle pas français. La langue française face à l'anglais*, sous la direction de Bogaards Paul, De Boeck Supérieur, 2008, pp. 57-58.
- Boivin, Aurélien. « *Salut Galarneau !* ou la recherche par l'écriture / Jacques Godbout, *Salut Galarneau !* Roman, Paris, Éditions du Seuil, [1967], 154[1] p. [édition utilisée, Paris, Éditions du Seuil, [1979], 154[1] p. (Collection « Points », no. R-12). » *Québec français*, no. 98, été 1995, pp. 94-97.
- Bourhis, Richard Y. (ed). *Conflict and Language Planning in Quebec. Multilingual matters* 5. Multilingual Matters Ltd. 1984.
- Careless, James M. Stockford. « Province du Canada, 1841-67 ». *Encyclopédie canadienne*, 8 fév. 2006, www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/province-du-canada-1/.
- Chamberland, Roger. « Introduction. » *Québec français*, no. 98, 1995, p. 61.
- Charaudeau, Patrick. « Langue, discours et identité culturelle. » *Ela. Études de linguistique appliquée* 2001/3, no. 123-124, pp. 341-348.
- « Charte de la langue française. » Centre de services partagés du Québec, Lévis Québec, 1er juin 2018, www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-11.

- Corbeil, Jean-Claude. *L'embaras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécois*. Québec Amérique, 2007.
- « Crises à Saint Léonard. » *Les Archives de Radio-Canada, Société Radio-Canada*, 5 nov. 2004, www.archives.radio-canada.ca/sante/langue_culture/clips/7519/.
- Daoust, Denise. « La planification linguistique au Québec : un aperçu des lois sur la langue. » *Revue québécoise de linguistique*, vol. 12, no. 1, 1982, p. 9 : 75. doi : 10.7202/602493ar.
- Dostie, Gaétan. « Michèle Lalonde : le français c'est notre couleur noire. » Article paru dans *Les murs ont la parole*, L'Hexagone, publié dans *Le Jour*, 1er juin 1974.
- Dupont, Louis. « L'américanité québécoise. » *L'américanité et les Amériques*, sous la direction de Donald Cuccioletta, Editions de l'IQRC, Presses de l'Université de Laval, 2001, pp. 53-63.
- Gagné, Gilbert. « L'identité québécoise et l'intégration continentale. » *Politique et Sociétés*, no. 23, 2004, pp. 45–68. doi : 10.7202/010884ar.
- Gauvin, Lise. « Manifester la différence. Place et fonctions des manifestes dans les littératures francophones. » *Globe*, no. 6, vol. 1, 2003, pp. 23-42. doi : 10.7202/1000691ar.
- Gendron, J-D., Doyon-Ferland, M., Gagné, A., Matte, N.M., et McWhinney, E. *Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec. Livre I - La langue de travail*. Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques. Québec, 1972. www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=68810.
- Godbout, Jacques. « Ecrire. » *Liberté*, vol. 13, nos. 4-5, 1972, pp. 135-147. ---. *Salut Galarneau !* Editions du Seuil, 1967.

- Hudon, R. « Loi 63. » *Encyclopédie Canadienne*, Historica Canada, 7 fév. 2006, www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/loi-63/.
- « Il y a 40 ans : Le déménagement surprise de la Sun Life. » *Les Archives de Radio-Canada*, Société Radio-Canada, 6 jan. 1978, [www.ici-radio-canada.ca/nouvelle/1076086/sun-life-déménagement](http://www.ici-radio-canada.ca/nouvelle/1076086/sun-life-demenagement).
- Kruidenier, Julie-Françoise. « Francophone manifestos: On solidarity in the French-speaking world. » *International Journal of Francophone Studies*, no. 12, Vol. 2-3, pp. 271-287
- Lacoursière, Jacques et Philpot, Robin. *A People's History of Quebec*. Baraka Books, 2002.
- Laing, G. « Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. » *Encyclopédie Canadienne*, [www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/commission-royale-d'enquête-sur-le-bilinguisme-et-le-biculturalisme/](http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/commission-royale-d-enquete-sur-le-bilinguisme-et-le-biculturalisme/).
- « La loi 63 soulève l'ire des francophones. » *Les Archives de Radio-Canada*, Société Radio-Canada, 26 août 1977, www.archives.radio-canada.ca/politique/langue_culture/clips/7521/.
- Lalonde, Michèle. *Défense et illustration de la langue québécoise, suivie de prose et poèmes*. Editions de l'Hexagone, 1980.
- Lamonde, Yvan. « Américanité et américanisation. Essai de mise au point. » *Globe*, no. 7, 2004, pp. 21-29. doi : 10.7202/1000859ar.
- . *Ni avec eux ni sans eux : Le Québec et les Etats-Unis*. Nuit blanche éditeur, Québec, 1996.
- Lamontagne, Linda. *La conception de l'anglicisme dans les sources métalinguistiques québécoises de 1800 à 1930*. Centre international de recherche en aménagement linguistique. Université Laval, Québec, 1996.
- Langlois, Conrad. « Un livre choc : Salut Galarneau ! » *La Patrie*, 1^{er} oct. 1964, p. 41.

- Major, André. « Jacques Godbout avec Galarneau : ‘Donner le goût de vivre en ne cachant pas la vérité’. » *Le Devoir* no. 30, sept. 1967, p. 12.
- Martel, Marcel et Pâquet, Martin. *Langue et politique au Canada et au Québec*. Boréal, 2010.
- Monet, Jacques. « La Fontaine, Sir Louis-Hippolyte. » *Dictionnaire biographique du Canada*. Université Laval/University de Toronto 1977(9), www.biographi.ca/fr/bio/la_fontaine_louis_hippolyte_9F.html.
- Morency, Jean. « L’américanité et l’américanisation du roman québécois. Réflexions conceptuelles et perspectives littéraires. » *Globe*, vol. 7, no. 2, 2004, pp. 31-58. doi : 10.7202/1000860ar.
- . « Les modalités du décrochage européen » dans *Québécois et Américains : la culture québécoise aux XIXe et XXe siècles*, sous la direction de Gérard Bouchard et Yvan Lamonde (éd.), Montréal, Fides, 1995, pp. 159-173.
- Morissette, Brigitte. « Jacques Godbout : ‘Le québécois’ ce n’est ni du français ni du joual ! » *La Patrie*, no. 10, sept. 1967, p. 55.
- Nguyên-Duy, Véronique. « Frontières/L’influence américaine sur la culture québécoise. » *Québec français*, no. 98, 1995, pp. 77-84.
- Phillipson, Robert. *Linguistic imperialism*. Oxford University Press, 1992.
- « Proclamation royale (1763). » *Encyclopédie du parlementarisme québécois*, www.assnqt.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/indix.html.
- Renaud, André. « Jacques Godbout romancier : Le voyage, le dragon et l’Amérique. » *Voix et images*, vol. 5, no. 1, 1979, pp. 5-32. doi : 10.7202/200186ar.
- Schmid, Carol L. *The Politics of Language: Conflict, Identify, and Cultural Pluralism in Comparative Perspective*. Oxford University Press, 2001.

Slimani, Ahmed. *La modernité du concept de la nation au XVIIIe siècle (1715-1789) :*

Apports des thèses parlementaires et des idées politiques du temps. Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2004.

Tjahjani, Joëana. « Speak White by Michèle Lalonde. » *YouTube*, Sept. 8, 2016,

www.youtube.com/watch?v=sCBCy8OXp7I.

Troper, Harold. « Immigration au Canada. » *Encyclopédie canadienne*, 23 avr. 2013,

www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/immigration/.

« Une enquête capitale. » *Recherche et coopérations internationales*. Office québécois de la

langue française, [www.oqlf.gouv.qc.ca/50ans/html/50_recherches.html#](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/50ans/html/50_recherches.html#rapp_gendron)

[rapp_gendron](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/50ans/html/50_recherches.html#rapp_gendron).

Vallières, Pierre. *Nègres blancs d'Amérique*. Typo, 1968.

Van't Land, Hilligje. « Le Québec et l'Amérique : Les romans de Jacques Godbout. »

Urgences, no. 34, 1991, pp. 46-60.